

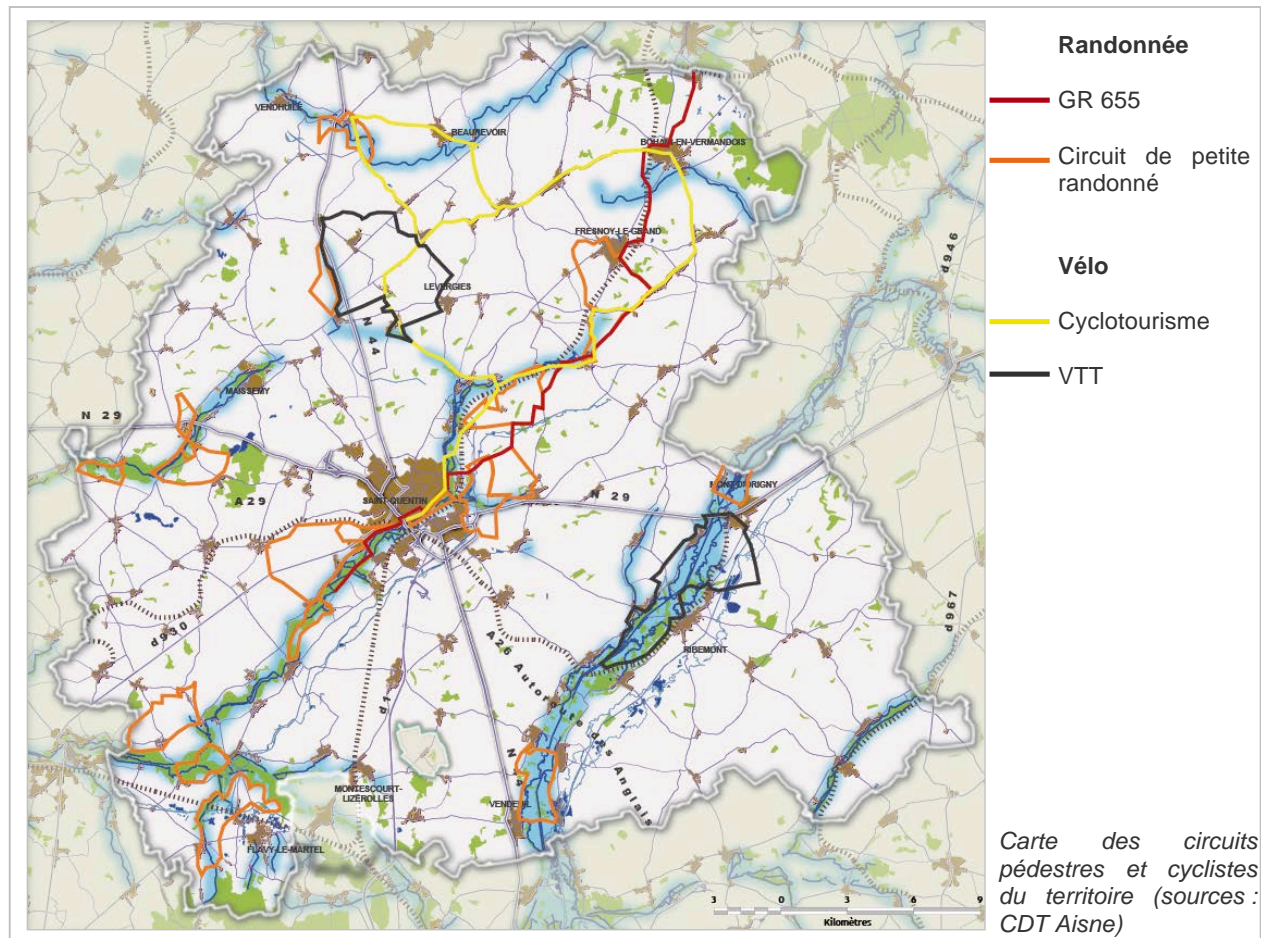
## FICHE : Les liaisons douces

Les modes de déplacement doux constituent un des moyens de découverte du territoire sous l'angle touristique, sportif et culturel. Sur le territoire du SCOT, ils s'organisent sous forme de randonnées pédestres et cyclistes. En outre, les réseaux fluviaux (cours d'eau, canaux) et ferroviaire (train touristique du Vermandois) permettent un parcours de forte typicité.

Des sentiers de randonnée comme vecteur majeur de découverte territoriale

Les sentiers de randonnée tendent à former un réseau relativement important. Ceux-ci se composent :

- d'un sentier de type GR, le GR 655 permettant de relier Compiègne et Saint-Quentin (chemin de Saint-Jacques de Compostelle),



- de nombreux sentiers de petite randonnée, qui sillonnent le territoire sur environ 200 km.

Les divers parcours proposés offrent un bon accès aux paysages de qualité et au patrimoine culturel local. En effet, ces sentiers permettent d'apprécier :

- les vallées de l'Oise, de la Somme, de l'Omignon et les richesses floristiques et faunistiques qui accompagnent ces paysages d'eau très attractifs ;
- les paysages caractéristiques de la campagne saint-quentinoise à travers ses vues lointaines sur les vastes espaces agricoles ponctués de boisements et de haies relictuels ;
- le bâti patrimonial tel que les églises et les moulins, ainsi que la grande typicité des ambiances villageoises lorsque les chemins traversent les bourgs. Les sentiers concourent ainsi à l'appréhension des modes de vie traditionnels, à la transmission de l'identité territoriale locale et à revivifier certains bourgs anciens ;
- le patrimoine à caractère historique : l'oppidum de Vermand, les monuments érigés en souvenir des disparus de la Première Guerre Mondiale, le souterrain de Riqueval, etc.

Notons que des topo-guides permettent de promouvoir les différents sentiers qui parcourent le territoire.

<b>Les sources de la Somme</b>	<i>Boucle de 16,5 km</i> ; De Fresnoy-le-Grand, ancien village de tisserands, aux sources de la Somme, au pied de l'ancienne abbaye de Ferveaux.
<b>Le berceau de l'Escaut</b>	<i>Boucle de 11,5 km</i> ; Au départ du fort du Catelet pour découvrir la naissance de l'Escaut et l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Martin (variante possible), passage près du souterrain de Riqueval.
<b>Le mémorial australien</b>	<i>Boucle de 7,5 km</i> ; Au départ du musée du touage et du souterrain de Riqueval. Le circuit longe le Canal de St-Quentin et fait un détour par le monument militaire de Bellenglise.
<b>Les marais de Vermand</b>	<i>Boucle de 8,5 km</i> ; Depuis l'église de Vermand, le circuit évolue en sous-bois et rejoint le site ornithologique des étangs de Bihécourt puis revient vers l'oppidum à travers les marais qui longent l'Omignon.
<b>Le Val d'Omignon</b>	<i>Boucle de 9 km</i> ; Depuis Vermand, le parcours chemine à travers la vallée boisée de l'Omignon en passant par l'oppidum.
<b>Des marécages aux portes de la plaine</b>	<i>Boucle de 8,5 km</i> ; Depuis Vermand, le sentier traverse la plaine, les marais et la vallée de l'Omignon.
<b>Saint-Martin-des-Près</b>	<i>Boucle de 5,5 km</i> ; Circuit entre Trefcon et Caulaincourt et passant près du cimetière britannique de Caulaincourt et au sein de la vallée de l'Omignon.
<b>La Somme naissante</b>	<i>Boucle de 15 km</i> ; Départ à Morcourt pour se diriger ensuite le long de la Somme et revenir par les champs Clochers et le champ cailloux après avoir suivi la rigole de l'Oise et du Noirieu.
<b>Les rayères</b>	<i>Boucle de 15 km</i> ; Départ depuis Origny-Ste-Benoite pour un circuit permettant notamment d'apercevoir les rayères (anciens barrages destinés à alimenter les moulins), le Canal de la Sambre à l'Oise et la vallée de l'Oise.
<b>Le parc d'Homblières</b>	<i>Boucle de 8 km</i> ; Du parc d'Homblières au lac, puis en sous-bois, cette balade traverse la vallée du Brûlée avant de remonter vers le village. Elle croise également le monument allemand.
<b>Le Grand-Culot</b>	<i>Boucle de 10 km</i> ; Circuit périurbain qui longe la réserve naturelle d'Isle et traverse le vallon d'Homblières.
<b>Du canal au chemin de fer</b>	<i>Boucle de 7,5 km</i> ; Sentier entre ville et campagne qui suit les différentes voies de communication (canal de St-Quentin, ancienne ligne de chemin de fer, chemins agricoles).
<b>La Pâturrelle</b>	<i>Boucle de 14,5 km</i> ; Chemin permettant d'apprécier les marais de la Somme, la campagne vermandoise, des micro-vallées et les chemins creux de la Pâturrelle.
<b>Les marais d'Isle</b>	<i>Boucle de 5,5 km</i> ; Parcours autour de la réserve naturelle d'Isle, offrant un accès visuel privilégié à l'étang et la zone humide des marais.
<b>Fontaine</b>	<i>Boucle de 9 km</i> ; Au départ de Seraucourt, le circuit traverse la zone floristique et ornithologique des marais de la Somme, entre peupleraies, aulnaies et saulaies.
<b>La Pierre-à-Bénie</b>	<i>Boucle de 13,5 km</i> ; De Tugny-et-Pont, le parcours s'approche de la vallée de la Somme et longe, au retour, la mégalithe la Pierre-à-Bénie.
<b>Le Point Y</b>	<i>Boucle de 6,5 km</i> ; En partant de Saint-Simon, le chemin permet de découvrir les marais bordés de peupleraies, les étangs et canaux, le fleuve de la Somme et son petit affluent la Sommette.
<b>Les peupleraies du Val de Somme</b>	<i>Boucle de 17 km</i> ; Au départ d'Annois, ce circuit évolue en plaine, aux abords des marais et des tourbières des vallées de la Somme et de la Sommette.
<b>Les Garennes</b>	<i>Boucle de 12 km</i> ; Depuis Moy-de-l'Aisne, le chemin permet d'apprécier la vallée de l'Oise et son chapetel d'étangs, le canal de la Sambre à l'Oise et également un blockhaus à Brissy-Hamégicourt rappelant la présence de la ligne Hindenburg.

Tableau relevant l'ensemble des circuits de petite randonnée sur le Pays de Saint-Quentin ainsi que leurs caractéristiques / Prises de vues des circuits des Rayères, des Garennes et de la Pierre-à-Bénie (de haut en bas).



Du fait de parcours croisant très souvent le réseau routier secondaire, l'accessibilité à l'ensemble des sites est donc facilitée et favorise l'attractivité du territoire.

Si le dimensionnement du réseau des parcours de randonnée donne un bon niveau d'accès aux patrimoines naturels et bâtis, il est toutefois important de noter que ceux-ci se concentrent davantage sur la partie Ouest du Pays de St-Quentin.

Ainsi, seuls deux circuits concourent à la promotion de l'Est du territoire, et notamment de la vallée de l'Oise qui s'inscrit comme un important site, tant paysager (naturel et urbain) que patrimonial (présence de lavoirs, moulin de Lucy, blockhaus, etc.).

Soulignons cependant que des randonnées pédestres sont organisées par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise (exemple : en juin 2010).

Néanmoins, il convient que le Pays de Saint-Quentin poursuive sa politique de mise en valeur du territoire à travers :

- la réalisation de nouveaux parcours de randonnée pédestre, notamment entre les vallées de la Somme et du Péron. En effet, ce secteur comporte des sites privilégiés donnant accès à des paysages d'eau qualitatifs et attractifs et représente donc d'importants atouts pour le territoire ;
- le renforcement de la qualité d'aménagement sur les sites majeurs, afin de favoriser l'accessibilité à tout un chacun (exemple : près du touage de Riqueval).



Le chemin longeant le Canal de St-Quentin près du souterrain de Riqueval est actuellement en cours d'aménagement.

## Des aménagements cyclables qui doivent être encouragés

Les liaisons douces s'organisent également sous la forme de :

- parcours à vélo qui permettent la découverte des paysages agricoles et urbains, ainsi que les scènes d'eau du territoire,
- de pistes ou bandes cyclables qui participent notamment au fonctionnement interne des zones urbaines.

## Les parcours hors zones urbaines

A l'heure actuelle, seuls trois circuits sont proposés pour appréhender les caractéristiques naturelles et bâties sur le Pays de Saint-Quentin :

- les berges du Canal (VTT), vers Bellicourt,
- les étangs (VTT), à hauteur de Sissy, le long de la vallée de l'Oise,

- le Vermandois (cyclotourisme), qui chemine à travers les espaces agricoles entre St-Quentin, le Catelet et Bohain-en-Vermandois.

Si ces circuits tendent à permettre la découverte de nombreux tableaux paysagers, participant ainsi à l'attractivité du territoire (intérêt touristique), soulignons que le Sud-Ouest n'est pas encore pourvu d'un parcours destiné à la pratique cycliste.

Le Schéma régional des véloroutes et voies vertes, mettant en réseau l'ensemble des itinéraires cyclables de Picardie, a été validé en 2006. La carte ci-dessous présente le schéma picard (pour davantage d'information, voir le chapitre « transports et mobilités dans le saint-quentinois » du Diagnostic).



Une véloroute est un itinéraire cyclable de longue distance, aménagé de façon agréable et sûre pour les cyclistes. Il se compose de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable va varier (voies vertes, routes tranquilles partagées, bandes cyclables, etc.).

## Un réseau cyclable urbain encore modeste

Le réseau cyclable actuel reste encore particulièrement discret quant à son développement dans les zones urbaines du territoire, bien que certaines communes aient débuté une politique d'équipement par des liaisons douces en espace urbain.

Celle-ci revêt notamment la forme de pistes ou bandes cyclables, parfois très qualitatives du point de vue de leur aménagement (bandes enherbées, espaces arborés, etc.), qui peuvent se coupler avec des chemins piétonniers végétalisés et desservir des zones de commerces.



Exemple d'une piste cyclable à Gauchy

En favorisant le développement de voies sécurisées permettant la circulation à vélo, le Pays de Saint-Quentin offrirait ainsi une meilleure accessibilité aux espaces paysagers et naturels de qualité depuis les zones urbaines qui leur sont proches.

En outre, l'attractivité du territoire serait renforcée : la présence d'un réseau de liaisons douces dense confère l'image d'un site qui dispose d'un cadre de vie agréable et qui propose un mode de déplacement doux alternatif à la voiture.

Enfin, l'élaboration des différents SCOT est l'occasion de porter une réflexion sur des tracés facilitant la multimodalité, et notamment des voies permettant de rejoindre les gares ferroviaires du territoire et les lieux de centralité majeurs situés au sein des communes.

L'aménagement de voies cyclables, relayé par des espaces favorisant le stationnement organisé des vélos, concourt à la multimodalité dans les déplacements inter-urbains, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail.

**La politique d'aménagement engagée sur le territoire du Pays de Saint-Quentin est donc à poursuivre et à encourager car elle constitue un atout important pour son fonctionnement interne et son attractivité en offrant aux habitants et aux visiteurs un mode de transport doux, sécurisé et alternatif à la voiture.**



## Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

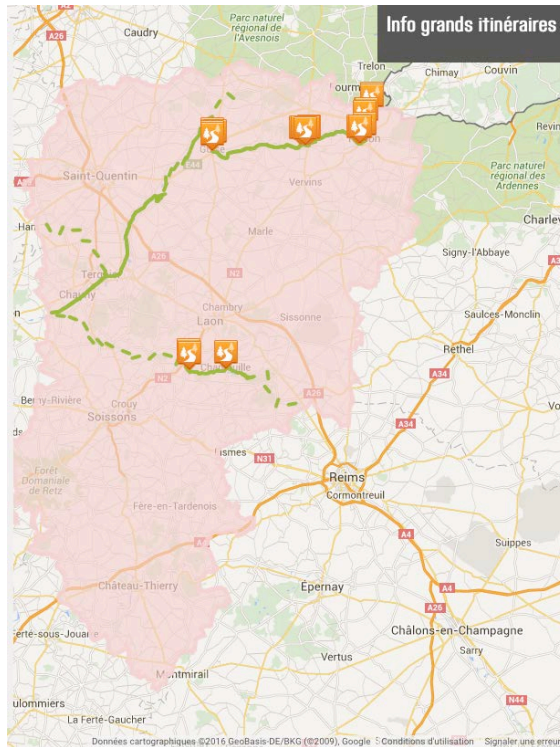
De 1983 à 1994, le Département a procédé à l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

De nombreux chemins communaux ont été inventoriés par l'Association des Randonneurs Pédestres de l'Aisne (ARPA) devenue par la suite le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA).

Le processus a été le suivant :

- adoption du PDIPR en 1994,
- signature de la charte départementale de valorisation de la randonnée en 1996,
- réalisation et diffusion d'une collection départementale de topo-guides dès 1997,
- diffusion de supports et de produits touristiques liés à la randonnée à partir de 2003.

La carte de la page suivante montre en exemple les véloroutes et voies vertes prévues au schéma :



Carte des grands itinéraires de véloroutes et voies vertes  
– Source : Randonnée.fr – Fonds de carte : OSM 2012.

## Le train touristique du Vermandois et les voies navigables : des axes de découverte de forte typicité

### Le train touristique du Vermandois

Tiré par une locomotive à vapeur, le train sillonne le Sud-Est du Pays de Saint-Quentin entre Saint-Quentin et Origny-Sainte-Benoite. Par son chemin, le voyageur peut apprécier les caractéristiques naturelles et urbaines du territoire.

Le train touristique constitue donc un moyen particulièrement original pour accéder aux paysages marquants du territoire.

En effet, après avoir passé la vallée de la Somme, le voyageur pourra contempler le panorama de Saint-Quentin, dont les maisons dominées par la basilique qui s'étagent le long du coteau.

Sur Mézières-sur-Oise, le train suit la vallée de l'Oise jusqu'à Origny. Ce site, où l'eau et les

grands arbres dominant, a toujours attiré les amoureux de la nature : avant-guerre, le « train des pêcheurs » amenait tôt le dimanche matin de nombreux Saint-Quentinois à Séry-les-Mézières.

Le train du Vermandois constitue donc un mode de découverte du territoire ludique et attractif qu'il convient de promouvoir.

### Le tourisme fluvial

Depuis la fermeture des mines de charbon du Nord de la France et de la Belgique, la circulation des péniches sur les canaux est devenue extrêmement réduite : quasi nulle sur le canal de la Somme et le canal de la Sambre à l'Oise, quelques péniches par jour sur le canal de Saint-Quentin.

Alors qu'il fut question du comblement des canaux (à l'exception du canal de Saint-Quentin, géré par les Voies Navigables de France, et qui reste utile en cas de fermeture temporaire du canal du Nord), la navigation de plaisance commence à se développer.

Aujourd'hui, il ne s'agit que de parcours de transit car seule Saint-Quentin dispose d'un port de plaisance fluvial. Aussi, le développement d'espaces de stationnement des bateaux de plaisance pourrait être un atout pour le territoire et son attractivité.

Notons que sur les cours d'eau tels que l'Oise, la découverte des paysages d'eau et du patrimoine associé (lavoirs, moulins) peut notamment revêtir une forme sportive, à travers la pratique de sports nautiques doux (exemple : canoë, kayak).

**L'élaboration des SCOT constitue donc une opportunité pour réfléchir à une valorisation des canaux et des cours d'eau dans une volonté de développement touristique qui doit s'appréhender à une échelle globale.**

**En outre, la démarche initiée dans ce cadre répond à un triple enjeu :**

- le renforcement de l'image préservée et qualitative que renvoie le territoire,
- la préservation du patrimoine fluvial qui, sans la mise en œuvre d'une politique de valorisation, pourrait disparaître à long terme,
- la transmission de l'identité territoriale locale.



*Train touristique du Vermandois*

# FICHE : Un patrimoine riche comme témoignage de l'Histoire

Le territoire du SCOT traduit par son patrimoine paysager et architectural l'empreinte des logiques historiques, culturelles, sociales et économiques qui se sont inscrites au fil du temps dans ce contexte géographique où s'articulent plateau picard et vallées.

Qu'ils soient exceptionnels par leurs dimensions ou leur beauté, ou plus communs et authentiques, les bâtis anciens qui ont traversé les époques concourent à l'attractivité du territoire et à la diffusion de son identité.

## Les bâtis remarquables

### La Basilique de Saint Quentin

La basilique domine la ville et la vallée de la Somme sur laquelle elle veille depuis plus de 7 siècles. Sa construction a commencé à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle et dura près de 3 siècles. Elle contient les reliques de Saint Quentin qui y furent transférées en 1257.

C'est en 1876 avec le pape Pie IX qu'elle acquiert le titre de basilique. Pendant la Première Guerre Mondiale, elle est durement touchée par des tirs d'artillerie qui détruisent la charpente et les toitures. Les travaux de reconstruction ne sont achevés qu'en 1956.

Le monument offre un rare exemple de l'évolution de l'art gothique du nord de la France du XIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle, chœur rayonnant, double transept, labyrinthe, arbre de Jessée, vitraux.



*La Basilique de Saint-Quentin*

L'édifice fut classé au titre des Monuments Historique en 1840.

### Le château de Caulaincourt

L'ancien château fut détruit en 1917 par l'armée allemande. La comtesse du Moustier, descendante du marquis de Caulaincourt, ambassadeur de Napoléon Ier à Saint-Petersbourg, confia à l'architecte russe Beloborodoff le soin de construire un nouveau château entre 1930 et 1933 et d'aménager un parc sur le site naturel de l'étang et des bois de Caulaincourt.

C'est une demeure néo-classique tant extérieurement qu'intérieurement s'inspirant à la fois des palais de Saint-Petersbourg (revêtement de couleur) et de Palladio.



*Le château de Caulaincourt (photo : P. Fruitier)*

Le château fut meublé avec le mobilier Empire réalisé pour la demeure russe du marquis de Caulaincourt et avec un mobilier Art-Déco créé par l'architecte lui-même.

Celui-ci conçut pour le parc une composition très simple de pelouses, d'allées et de portiques ornés de vases assurant le lien entre le bâti et le site naturel du grand étang et des bois.

Le château de Caulaincourt est classé et inscrit (mausolée) au titre des Monuments Historiques.

## La gare de Saint-Quentin

Épargnée par la guerre, la gare de Saint-Quentin fut détruite par un incendie en 1921. Reconstituée en 1926 par l'architecte Gustave Umbdenstock, en pleine période Art Déco, elle représente aujourd'hui un témoignage important de cette époque et de ce style, notamment par les décors intérieurs qu'elle abrite et plus particulièrement par la salle du buffet de la gare.



La gare de Saint-Quentin

La gare est inscrite au titre des Monuments Historiques (façades, toitures et buffet décoré par Auguste Labouret).

## Le patrimoine religieux

Sur le territoire du Pays de Saint-Quentin, le patrimoine religieux se présente sous deux formes principales : les églises et chapelles, et les croix monumentales (exemple : calvaire).



La chapelle des Dormants à Sissy (A), églises de Bohain-en-Vermandois (B) et Bellenglise (C).

Les églises et chapelles jouent un rôle remarquable dans le paysage. Elles

constituent d'importants points de repère dans les horizons lointains mais également au sein du tissu urbain pour lequel elles représentent des marqueurs majeurs.

Les croix monumentales sont souvent des croix de grands chemins et de carrefour. Elles participent à l'appréhension du territoire dans le grand paysage.

La croix de chemin est un symbole religieux catholique très répandu du 16<sup>ème</sup> siècle à nos jours. On en distingue deux types : les croix dues à la volonté des communautés et les croix érigées par des familles.



Exemples de croix monumentales sur Pays de Saint-Quentin.

Sur le territoire, notons que seuls 6,5% des communes disposent d'un édifice religieux classé au titre des Monuments Historique.



## L'oppidum de Vermand : un vestige de l'époque gallo-romaine

L'Oppidum gaulois de Vermand n'est ni un camp romain ni un "Camp de César" comme on en rencontre beaucoup dans la Somme. Les oppidums servaient aux habitants de défense contre les tribus rivales. Ici, l'oppidum occupe un monticule crayeux. Sa domination stratégique sur la vallée de l'Omignon commandait le passage de la rivière et le croisement de deux voies romaines.



Vue sur Vermand et les traces laissées par l'oppidum (sources : Archéologie en Picardie – Vermand : ferme gauloise et quartier romain dans l'oppidum).

Vers le milieu du 3<sup>ème</sup> siècle, les incursions répétées des Germains désolent le Nord de la Gaule et suscitent la mise en place d'un système de défense du territoire en profondeur. Dans ce contexte, la protection de la vieille forteresse gauloise est de nouveau appréciée.

L'oppidum se constituait notamment de fermes, construites en bois et en torchis et qui se répartissaient en trois secteurs distincts : habitation, exploitation et stockage à court terme.

L'habitation principale se distingue par une structure plus élaborée et une emprise importante (90 m<sup>2</sup>) alors que la surface des autres constructions ne dépasse pas 15 m<sup>2</sup> (moins de 8 m<sup>2</sup> pour les greniers).

À l'arrière des secteurs dédiés à l'habitat et l'exploitation se trouvent deux zones de stockage enterré disposées en vis-à-vis et constituées par des silos (cavités en forme de cloche creusées dans le sol naturel). Après abandon, ces cavités étaient converties en « poubelles ».



Essai de restitution d'une partie de l'établissement agricole (secteurs d'habitation, exploitation et stockage)

## Le souvenir de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale : les cimetières militaires

Pendant la Première Guerre mondiale, le département de l'Aisne fut l'un des trop nombreux témoins de la folie des hommes. Ses terres furent noyées par le sang entre septembre 1914 et octobre 1918.

La bataille du Chemin des Dames, appelée aussi offensive du général Nivelle au printemps 1917, reste sans doute l'une des batailles les plus importantes de cette période. Malheureusement, le Chemin des Dames fut perdu par les poilus, et plusieurs foyers de rébellion virent le jour autour de Soissons. Ce fut le début des mutineries de 1917.

Après l'armistice, le département sera classé en zone rouge et un long travail de désobusage et de reconstruction sera mené, avant qu'une seconde guerre mondiale ne soit déclarée, s'abattant à nouveau sur le nord de la France.

Plusieurs cimetières militaires, ainsi que des mémoriaux, jalonnent le Pays de Saint Quentin et sont autant de témoignages de cette douloureuse époque. Parmi eux, le cimetière allemand de Maissemy, qui compte 30478 soldats allemands qui y reposent, et

représentant sans doute l'un des plus grands cimetières militaires du département de l'Aisne par le nombre de soldats inhumés.



Vue sur le cimetière militaire allemand de Maissemy et le mémorial américain de Bellicourt.

## Le patrimoine vernaculaire

## Le patrimoine hydraulique

Du fait de la présence de plusieurs cours d'eau, le territoire Saint-Quentinois dispose d'un patrimoine hydraulique qui se présente

principalement sous la forme de lavoirs et de moulins.

Ces bâtis sont de véritables témoignages des modes de vie anciens et apparaissent comme des marqueurs paysagers traditionnels et des éléments identitaires forts qu'il est important de préserver.



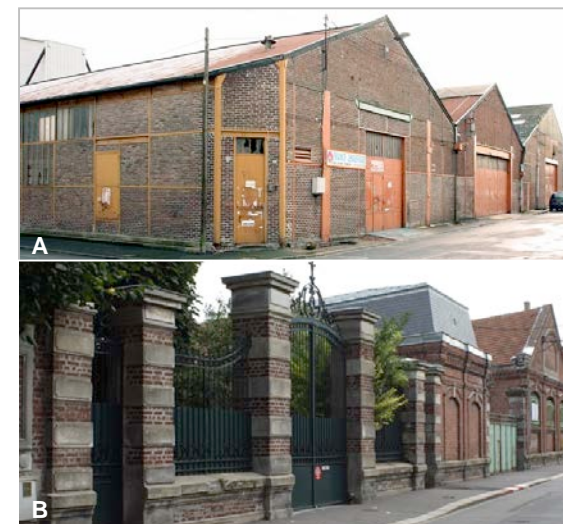
Lavoir fontaine de la Vierge à Sissy, lavoirs de Caulaincourt, Ollezy et Brissy-Hamegicourt, moulin de Lucy à Ribemont.

Notons que sur le Pays de Saint-Quentin, 3 bâtis sont inscrits au titre des Monuments Historiques (le moulin de Lucy à Ribemont, un puits à Saint-Quentin et le moulin de Sénercy à Séry-les-Mézières).

## Le patrimoine industriel : un important marqueur identitaire

Le territoire s'inscrit dans une longue tradition industrielle : les bâtiments des usines (parfois toujours en activité) expriment cette forte empreinte, tant dans le paysage urbain que dans la culture identitaire locale.

Aujourd'hui, seules les usines Sidoux à Saint-Quentin et la Filandière à Fresnoy-le-Grand sont classées et inscrites au titre des Monuments Historiques. Toutefois, de nombreux bâtis manufacturiers traduisent la richesse du passé industriel et sont répertoriés par l'inventaire général du patrimoine culturel.



Anciennes usines de construction mécanique Dumoulin (A) et Sidoux (B) à Saint-Quentin.

## Un vocabulaire architectural varié

Fort de l’empreinte d’époques successives, le mode constructif du territoire s’avère très riche en terme de typologie des bâtis et de modénatures.

*La description des diverses formes architecturales est présentée dans le chapitre consacré au paysage urbain de la présente EIE (« Les différentes formes de bâtis du territoire »).*

*Tableau des monuments classés et/ou inscrits au titre des Monuments Historiques (d’après base de données Mérimée).*

## Liste des Monuments Historiques sur le Pays de Saint-Quentin

Commune	Classification	Edifice
Beaurevoir	Classé et Inscrit	Château
Bohain-en-Vermandois	Inscrit	Hôtel de ville
Caulaincourt	Classé et Inscrit	Château de Caulaincourt
Essigny-le-Grand	Inscrit	Ferme (façade et toiture), la cour intérieure en totalité avec le pédiluve
Fresnoy-le-Grand	Classé et Inscrit	Usine textile la Filandière
Gouy	Classé et Inscrit	Ancienne abbaye du Mont Saint Martin
Marcy	Inscrit	Pigeonnier de la rue du Château
Parpeville	Inscrit	Château
Pleine-Selve	Classé	Église (chœur et transept)
Ribemont	Inscrit	Maison natale de Condorcet
Ribemont	Inscrit	Moulin de Lucy (barrage, logis, mécanisme)
Ribemont	Classé	Église
Ribemont	Inscrit	Ancienne abbaye Saint Nicolas des Prés
Saint-Quentin	Inscrit	Chapelle de la Charité
Saint-Quentin	Classé	Ancienne collégiale Saint Quentin
Saint-Quentin	Inscrit	Hôtel au 46 rue d'Isles (façades et escalier)
Saint-Quentin	Classé	Hôtel Joly de Bammerville au 9 rue des Canonniers
Saint-Quentin	Classé	Hôtel de Ville
Saint-Quentin	Inscrit	Gare
Saint-Quentin	Inscrit	Monument du cimetière militaire allemand
Saint-Quentin	Inscrit	Porte dite des Canonniers
Saint-Quentin	Inscrit	Puits place Gaspard de Coligny
Saint-Quentin	Inscrit	Usine Sidoux
Saint-Quentin	Inscrit	Théâtre municipal
Serain	Classé	Église
Séry-les-Mézières	Inscrit	Moulin de Sénercy
Sissy	Classé	Chapelle dite des Dormants
Vendhuile	Inscrit	Eglise

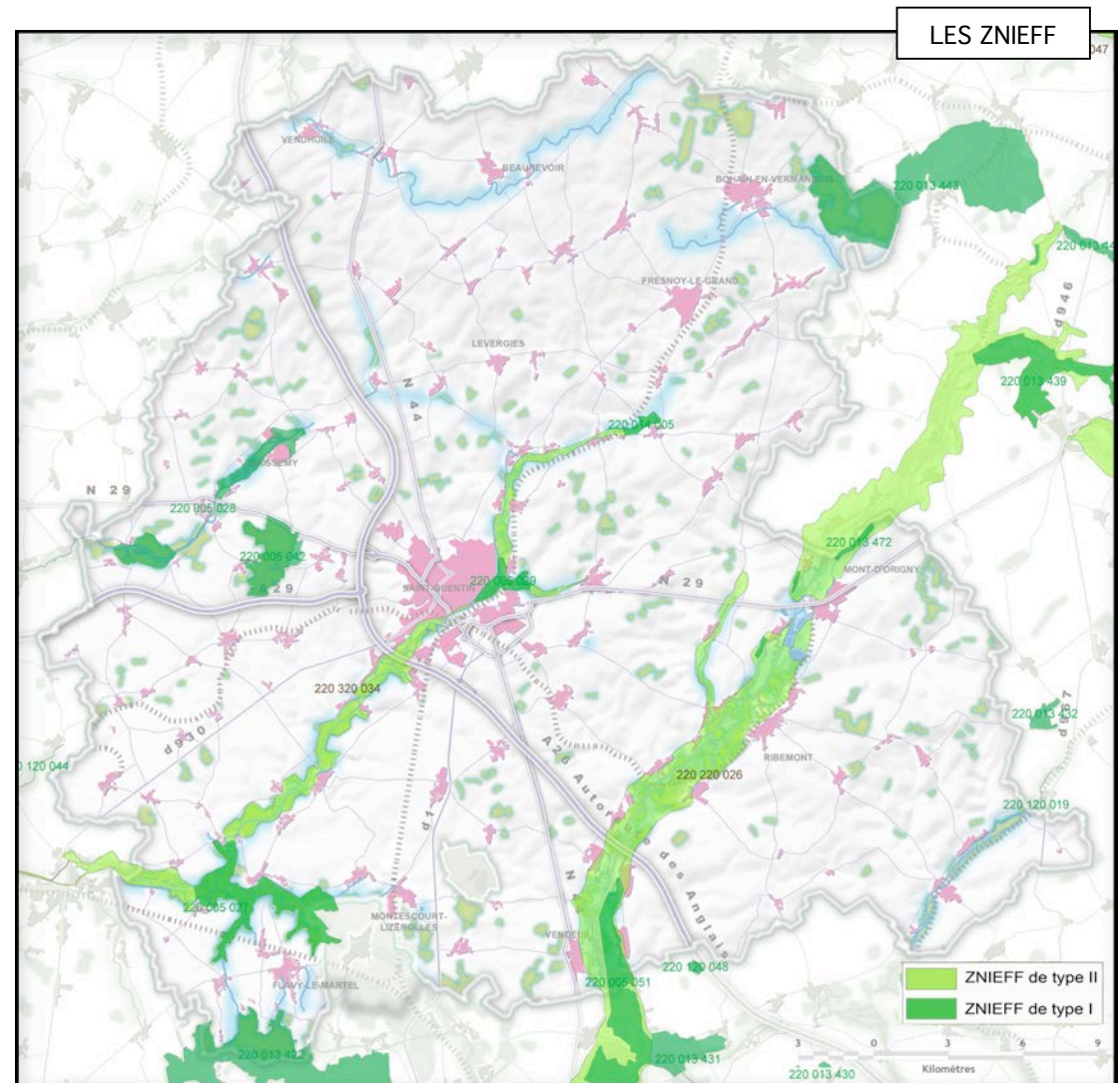


# FICHE : Les ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

L'inventaire présente deux types de zones : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II. Sur le territoire du SCOT, on dénombre ainsi 2 ZNIEFF de type II qui correspondent, selon leur définition, à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Il s'agit ici des vastes ensembles naturels compris dans les vallées de la Somme et de l'Oise. On dénombre également 10 ZNIEFF de type I. Ce sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares. Nombre d'entre elles sont situées au sein des vallées de la Somme et de l'Oise, les autres correspondant à des zones de boisements, des pelouses voire des cours d'eau indépendants de ces vastes ensembles.

La carte suivante les localise ainsi que celles situées à proximité du territoire.



L'inventaire des ZNIEFF est détaillé dans les tableaux ci-après qui précisent leur localisation, leur superficie et typologie.

### ZNIEFF de type II :

ZNIEFF/Superficie	Commentaire	Communes concernées
<p>ZNIEFF n° 02NOY201 : Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte 23962 Ha</p>	<p>La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. Les contours de la zone englobent l'ensemble de l'unité géomorphologique valléenne (système alluvial avec lit mineur et lit majeur ainsi que les coteaux adjacents) depuis le débouché des forêts ardennaises jusqu'à la limite des zones régulièrement inondables (secteurs en amont de Thourotte). Cet ensemble comprend les ZNIEFF de type I suivantes : "Méandre du Moulin Husson et Bois du Catelet", "Haute vallée de l'Oise et confluence du Ton", "Vallée de l'Oise à l'aval de Guise, Côte Sainte-Claire et Bois de Lesquielles-Saint-Germain", "Ensemble de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont et pelouse de Tupigny", et "Prairies inondables de l'Oise de Brissy- Hamégicourt à Thourotte".</p> <p><b>INTERET DES MILIEUX :</b>  Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international dans sa portion médiane. A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables extensives sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu. La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune...  La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...), permettent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt.</p> <p><b>INTERET DES ESPECES :</b>  Flore exceptionnelle : dans les bras-morts, dépressions humides et bois alluviaux, on trouve le Sénéçon des marais (<i>Senecio paludosus</i>*), la Germandrée des marais (<i>Teucrium scordium</i>*), la Pulicaire vulgaire (<i>Pulicaria vulgaris</i>*), dans ses ultimes stations connues de Picardie, l'Inule des fleuves (<i>Inula britannica</i>), présentant également ses seules stations connues de Picardie, la Grande Berle (<i>Sium latifolium</i>*), la Stellaire des marais (<i>Stellaria palustris</i>*), la Véronique en écus (<i>Veronica scutellata</i>*), l'Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>*). Sur les milieux tourbeux, vers Marest-Dampcourt, on trouve le Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>*), le Coeloglosse vert (<i>Coeloglossum viride</i>*), les Dactylorhizes incarnat et néglig (<i>Dactylorhiza incarnata</i>* et <i>D. praetermissa</i>*), la Grande Douve (<i>Ranunculus lingua</i>*), la Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>*), l'Inule des saules (<i>Inula salicina</i>*), la Laïche bleuâtre (<i>Carex panicea</i>), la Laïche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>), le Cirse disséqué (<i>Cirsium dissectum</i>) l'Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>).. Dans la partie amont de la vallée il y a aussi la Séslerie bleuâtre (<i>Sesleria caerulea</i>*), la Lathrée écaillée (<i>Lathraea squamaria</i>*), le Buis (<i>Buxus sempervirens</i>), le Corydale solide (<i>Corydalis solida</i>), la Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>), la Dorine à feuilles alternes (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>*), la Dorine à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>)... Dans le fond de vallée inondable (prairies, cariçaies, bord des eaux...) nous avons le Plantain d'eau lancéolé (<i>Alisma lanceolatum</i>), la Ratoncule naine (<i>Myosurus minimus</i>), l'Oenanthe à feuilles de Silaüs (<i>Oenanthe silaifolia</i>), l'Oenanthe aquatique (<i>Oenanthe aquatica</i>), l'Oenanthe fistuleuse (<i>Oenanthe fistulosa</i>), le Sénéçon erratique (<i>Senecio aquaticus erraticus</i>), la Laïche des renards (<i>Carex vulpina</i>), le Butome en ombelle (<i>Butomus umbellatus</i>), la Salicaire à feuilles d'Hyssope (<i>Lythrum hyssopifolia</i>), la Cuscute d'Europe (<i>Cuscuta europaea</i>)...  Faune remarquable : Avifaune nicheuse d'intérêt européen (espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux"), le Râle des genêts (<i>Crex crex</i>), dont la population supérieure à vingt couples atteint, entre Vendeuil et Noyon, un seuil d'importance internationale, la Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), qui tente de nicher de temps à autres, la Gorgebleue à miroir blanc (<i>Luscinia svecica</i>), la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), présente dans toute la vallée, le Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), la Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)... De nombreuses autres espèces de la directive "Oiseaux" fréquentent les prairies inondables, en migration ou en hivernage : la Grue cendrée, les Cygnes sauvage et chanteur, la Grande Aigrette, la Spatule blanche, l'Aigrette garzette, la Cigogne noire, le Butor étoilé, le Héron pourpré, le Faucon pèlerin, l'Avocette élégante, le Combattant varié, l'Echasse blanche, le Milan royal,</p>	<p>ABBECOURT, ACHERY, ALAINCOURT, AMIGNY-ROUY, ANDELAIN, AUTREPPES, AUTREVILLE, BEAUTOR, BERNOT, BERTHENICOURT, BICHANCOURT, BOUTEILLE (LA), BRISSAY-CHOIGNY, BRISSY-HAMEGICOURT, CHARMES, CHATILLON-SUR-OISE, CHAUNY, CHIGNY, CONDREN, CRUPILLY, DANIZY, DEUILLET, EFFRY, ENGLANCOURT, ERLOY, ETREAUPONT, FERRE (LA), FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN, GERGNY, GUISE, HANNAPES, HAUTEVILLE, HAUTION, HIRSON, LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN, LUZOIR, MACQUIGNY, MALZY, MANICAMP, MAREST-DAMP COURT, MARLY-GOMONT, MAYOT, MEZIERES-SUR-OISE, MONCEAU-SUR-OISE, MONDREPUIS, MONT-D'ORIGNY, MOY-DE-L' AISNE, NEUVE-MAISON, NEUVILLETTE, NOYALES, OGNES, OHIS, ORIGNY-SAINTE-BENOITE, PROISY, PROIX, QUIERZY, REGNY, RIBEMONT, ROMERY, SAINT-ALGIS, SERVAIS, SERY-LES-MEZIERES, SINCENY, SISSY, SORBAIS, SOURD (LE), TERGNIER, THENELLES, TRAVECY, TUPIGNY, VADENCOURT, VENDEUIL, GRAND-VERLY, VILLERS-LES-GUISE, VIRY-NOUREUIL, WIEGE-FATY, WIMY, APPILLY,</p>

	<p>le Balbuzard pêcheur.... Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire : canards, oies, hérons, chevaliers, pluviers, bécassines... Autres espèces nicheuses rares et menacées : le Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>), seule population stable en Picardie, entre La Fère et Chauny, le Tarier des prés ou Tarier d'Europe (<i>Saxicola rubetra</i>), la Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>), le Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>), le Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>), la Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>), la Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), la Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>), le Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>), dans la partie amont...</p> <p>Entomofaune : on rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive "Habitats"), comme le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>*) particulièrement bien représenté dans les milieux pairiaux inondables entre Thourotte et Vendeuil, ou l'Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon alcon</i>*) dans le secteur tourbeux de Marest-Dampcourt. Chez les Odonates, présence, dans la partie médiane, de tous les Lestidés remarquables de Picardie (<i>Lestes viridis</i>, <i>L. virens</i>, <i>L. barbarus</i>, <i>L. dryas</i>, <i>L. sponsa</i>, <i>Sympetma fusca</i>), et d'<i>Epitheca bimaculata</i>, <i>Gomphus vulgatissimus</i>, <i>Coenagrion scitulum</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Cordulegaster boltonii</i>, <i>Orthetrum brunneum</i>, <i>Aeshna affinis</i>, <i>Aeshna isocetes</i>, <i>Ischnura pumilio</i>...</p> <p>Batrachofaune : espèces les plus remarquables : le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), en annexe II de la directive "Habitats", la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) et le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), tous deux rares et menacés en France et en Picardie...</p> <p>Ichtyofaune : présence de plusieurs espèces de grand intérêt dont le Brochet (<i>Esox lucius</i>), qui trouve ici d'importantes zones de reproduction, le Chabot (<i>Cottus gobio</i>), l'Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>), la Lotte de rivière (<i>Lota lota</i>), la Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>), la Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>)...</p> <p>Mammalofaune : dans la partie moyenne de la vallée, présence du Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>), de la Martre des pins (<i>Martes martes</i>) et du rare Chat forestier (<i>Felis silvestris</i>), en provenance des massifs forestiers proches.</p> <p>Les rares Noctules commune (<i>Nyctalus noctula</i>) et de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) fréquentent les prairies inondables des environs des forêts de Saint-Gobain et de Laigue-Ourscamps comme terrain de chasse à proximité des massifs forestiers. Le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), pour sa part, est présent en hiver aux environs de Guise. La Loutré (<i>Lutra lutra</i>) a été signalée ces dernières années dans la partie la plus haute de la vallée, qui constituerait alors son ultime bastion régional.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Lacs, étangs, mares (eau douce), Cours des rivières, Prairies humides, Tourbières et marais, Bocage</p>	<p>BABOEUF, BAILLY, BEHERICOURT, BRETIGNY, CAMBRONNE-LES-RIBECOURT, CHIRY-OURSCAMPS, MONTMACQ, MORLINCOURT, NOYON, PASSEL, PIMPRESZ, PONT-L'EVEQUE, PONTOISE-LES-NOYON, RIBECOURT-DRESLINCOURT, SAINT-LEGER-AUX-BOIS, SALENCY, SEMPIGNY, VARESNES</p>
<p>ZNIEFF n°80VDS201 Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville 16195 Ha</p>	<p>Cette zone s'étend depuis les sources de la Somme à Croix-Fonsommes jusque Abbeville. L'ensemble joue un rôle évident de corridor écologique et comprend une séquence remarquable d'habitats aquatiques et terrestres ainsi que des coteaux crayeux. L'éventail des habitats aquatiques, amphibiens, hygrophiles à mésohygrophiles, est particulièrement développé dans le fond de vallée. De l'amont vers l'aval, se succèdent des influences subcontinentales à atlantiques, expliquant en partie l'extrême biodiversité observée. Sur le plan géomorphologique, la Somme présente ici un exemple typique et exemplaire de large vallée tourbeuse en "U" à faible pente. Les versants en continuité caténales permettent d'accroître encore la diversité coenotique. Dans la zone de méandres, les versants offrent, par le jeu des concavités et des convexités, un ensemble diversifié et original d'éboulis, de pelouses, d'ourlets et de fourrés calcicoles, opposant les versants froids aux versants bien exposés, où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards.</p> <p>Description du secteur de Croix Fonsommes à Ham : Les sources de la Somme se situent au milieu du plateau agricole du Vermandois, à Croix-Fonsommes. Le fleuve s'écoule globalement dans la direction nord-ouest/sud-est. Deux principales zones s'individualisent : les marais d'Isle et d'Harly et les marais de Saint-Simon, qui représentent deux vastes zones marécageuses d'intérêt patrimonial élevé.</p> <p>INTERET DES MILIEUX :</p> <p>Ce corridor naturel unique en Europe offre un dégradé de conditions climatiques, depuis l'atlantique atténué jusqu'au subcontinental. La plupart des habitats présentent un intérêt exceptionnel pour la Picardie et accueillent de très nombreuses espèces remarquables. Cette zone présente un intérêt de niveau européen tant pour les groupements végétaux que pour la flore et la faune. La vallée de la Somme présente un intérêt exceptionnel pour l'accueil d'oiseaux nicheurs rares et forme un couloir de passage apprécié des espèces migratrices. Elle constitue une limite pour de nombreuses espèces thermophiles qu'on ne retrouve quasiment plus (ou en faible abondance) au nord, telles que la Globulaire (<i>Globularia bisnagarica</i>) et la Pulsatille commune (<i>Pulsatilla vulgaris</i>). De très nombreux</p>	<p>ANNOIS, ARTEMPS, CASTRES, CLASTRES, CONTECOURT, CUGNY, DALLON, DURY, ESSIGNY-LE-PETIT, FLAVY-LE-MARTEL, FONSSOMMES, FONTAINE-LES-CLERCS, GAUCHY, GRUGIES, HAPPENCOURT, HARLY, HOMBLIERES, JUSSY, LESDIN, MORCOURT, OLLEZY, OMISSY, PITHON, REMAUCOURT, ROUVROY, SAINT-QUENTIN, SAINT-SIMON, SERAUCOURT-LE-GRAND, SOMMETTE-EAUCOURT, TUGNY-ET-PONT, AMBEVILLE, AILLY-SUR-SOMME, AMIENS, ARGOEUVES, ATHIES, AUBIGNY, BAILLEUL, BELLOY-SUR-SOMME,</p>

milieux présents sont reconnus d'intérêt communautaire et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats".

#### INTERET DES ESPECES :

Flore remarquable : En fond de vallée, sont notés (nous ne citons ici que les espèces protégées) la Renoncule langue (Ranunculus lingua\*), rare en France, le Peucedan des marais (Peucedanum palustre\*), bien représenté dans cette zone, le Potamot coloré (Potamogeton coloratus\*), typique des gouilles tourbeuses aux eaux alcalines, le Rubanier nain (Sparganium natans\*), rare en Picardie, le Ményanthe trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata\*), se développant sur les tremblants tourbeux, l'Eleocharide pauciflore (Eleocharis quinqueflora\*), espèce pionnière des tourbières basiclines, la Linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum angustifolium\*), vulnérable en Picardie, la Stellaire des marais (Stellaria palustris\*), rare et vulnérable en Picardie, le Dactylorhize négligé (Dactylorhiza praetermissa\*), typique des prairies humides non amendées, le Dactylorhize incarnat (Dactylorhiza incarnata\*), rare et vulnérable en Picardie, la Gesse des marais (Lathyrus palustris\*), exceptionnelle en Picardie, la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris\*), inféodée aux zones de tourbes oscillantes, l'Eleocharide épingle (Eleocharis acicularis\*), très rare en Picardie, la Laïche arrondie (Carex diandra\*), exceptionnelle en Picardie, la Véronique à écussons (Veronica scutellata\*), bien représentée en vallée de la Somme, l'Utriculaire commune (Utricularia vulgaris\*), espèce exceptionnelle et en danger en Picardie, la Laïche filiforme (Carex lasiocarpa\*), très rare et en danger en Picardie, la Ciguë vireuse (Cicuta virosa\*), caractéristique des cariçaies pionnières sur les vases exondées, l'Ophioglosse commune (Ophioglossum vulgatum\*), fougère prairiale particulièrement menacée, la Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris\*), qui s'observe dans les environs d'Abbeville, l'Ache rampante (Apium repens\*), espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats", la Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe\*), espèce des molinaies, exceptionnelle en Picardie, la Berle à larges feuilles (Sium latifolium\*), assez rare en Picardie, l'Euphorbe des marais (Euphorbia palustris\*), espèce typique des mégaphorbiaies tourbeuses, le Mouron délicat (Anagallis tenella\*), présent notamment sur les berges de certaines mares, le Gymnocarpion du chêne (Gymnocarpium dryopteris\*), exceptionnel et en danger en Picardie, le Dryoptéride à crête (Dryopteris cristata\*), dont les populations sont ici parmi les plus importantes de France. D'autres espèces étaient également présentes par le passé, mais semblent avoir disparu aujourd'hui. C'est le cas du Potamot des Alpes (Potamogeton alpinus\*), exceptionnel en Picardie ; du Luronium nageant (Luronium natans\*), disparu de Picardie ; du Faux-nénuphar pelté (Nymphoides peltata\*), présumé disparu de Picardie ; de la Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia\*), très rare en Picardie, et du Gaillat boréal (Galium boreale\*), espèce continentale en isolat d'aire sur le site. Plusieurs espèces de Sphaignes de grand intérêt ont également été observées parmi lesquelles : Sphagnum capillifolium, Sphagnum fimbriatum, Sphagnum flexuosum, Sphagnum palustre, Sphagnum squarrosum, Sphagnum subnitens et Sphagnum papillosum var. laeve. Les coteaux calcaires abritent également de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial élevé : la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum\*), espèce rare en Picardie, l'Orobanche élevée (Orobanche major\*), espèce thermophile exceptionnelle en Picardie, le Polygala chevelu (Polygala comosa\*), espèce thermophile rare en Picardie, la Séslerie bleuâtre (Sesleria caerulea\*), graminée montagnarde exceptionnelle et vulnérable en Picardie, l'Alisier de Fontainebleau (Sorbus latifolia\*), arbuste thermophile, l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes\*), rare et en danger en Picardie, le Sisymbre couché (Sisymbrium supinum\*), espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne, l'Herminion caché (Herminium monorchis\*), espèce très rare en Picardie, la Parnassie des marais (Parnassia palustris\*), espèce typique des sols marneux.

Avifaune remarquable : le Butor étoilé (Botaurus stellaris), inscrit à la directive "Oiseaux", en situation critique en Europe, en France comme en Picardie, le Blongios nain (Ixobrychus minutus), inscrit à la directive "Oiseaux", dont les populations picardes sont parmi les plus importantes de France, le Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax), exceptionnel en Picardie, qui a niché quelques années près de Péronne, le Busard des roseaux (Circus aeruginosus), rapace inscrit à la directive "Oiseaux", la Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica), inscrite à la directive "Oiseaux", qui a colonisé la vallée à la fin des années 80, la Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie, la Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) et la Locustelle luscinioïde (Locustella luscinioïdes), passereaux paludicoles assez rares en Picardie, la Marouette ponctuée (Porzana porzana), espèce en danger en France, inscrite à la directive

"Oiseaux", la Pie-grièche grise (Lanius excubitor), en voie d'extinction en Picardie à la suite du boisement des grandes roselières et de la disparition des prairies, la Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), espèce exceptionnelle dans le département de la Somme, le Canard souchet (Anas clypeata), nicheur rare en Picardie, la Sarcelle d'été (Anas querquedula), nicheur très rare en Picardie, le Vanneau huppé (Vanellus vanellus), nicheur rare à l'intérieur des terres, le Martin-pêcheur (Alcedo atthis), inscrit à la directive "Oiseaux", le Râle d'eau (Rallus aquaticus), assez rare en Picardie, la Chevêche d'Athéna (Athene noctua), espèce en régression, typique des milieux bocagers, l'Hypolaïs ictérine (Hypolaïs icterina), vulnérable en Picardie.

Batrachofaune remarquable : le Triton crêté (Triturus cristatus), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", le Triton alpestre

BETHENCOURT-SUR-SOMME, BIACHES, BLANGY-TRONVILLE, BOURDON, BRAY-LES-MAREUIL, BRAY-SUR-SOMME, BREILLY, BRIE, BUIRE-COURCELLES, CAMON, CAPPY, CARTIGNY, CERISY 80 CHAUSSEE-TIRANCOURT (LA), CHIPILLY, CHUIGNES, CHUIGNOLLES, CIZANCOURT, CLERY-SUR-SOMME, COCQUEREL, CONDE-FOLIE, CORBIE, CROUY-SAINT-PIERRE, CURLU, DAOURS, DOINGT, DREUIL-LES-AMIENS, EAUCOURT-SUR-SOMME, ECLUSIER-VAUX, ENNEMAIN, EPAGNE-EPAGNETTE, EPENANCOURT, EPPEVILLE, ERONDELLE, ETERPIGNY, ETINEHEM, ETOILE (L'), FALVY, FEUILLERES, FLIXECOURT, FONTAINE-SUR-SOMME, FOUILLOY, FRANCIERES, FRISE, GLISY, HAM, HAMEL (LE), HAMELET, HANGEST-SUR-SOMME, HEMMONACU, HOMBLEUX, LAMOTTE-BREBIERE, LIERCOURT, LONG, LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, LONGUEAU, MAREUIL-CAUBERT, MARICOURT, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-BRUNTEL, MORCOURT, MORLANCOURT, MOYENNEVILLE, NEUVILLE-LES-BRAY (LA), OFFOY, PARGNY, PERONNE, PICQUIGNY, PONT-REMY, PROYART, RIVERY 80 SAILLY-LAURETTE, SAILLY-LE-SEC, SAINT-CHRIST-BRIOST, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, SANCOURT, SOREL-EN-



<p>(<i>Triturus alpestris</i>), vulnérable au niveau national, le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), très rare en Picardie et vulnérable en France, la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), vulnérable au niveau national.</p> <p>Herpétofaune remarquable : signalons la présence de la Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>), rare en Picardie.</p> <p>Entomofaune remarquable : Pour les odonates, signalons la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>*), exceptionnelle en Picardie, inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats", la Cordulie à taches jaunes (<i>Somatochlora flavomaculata</i>), vulnérable en Europe, le Sympétrum jaune d'or (<i>Sympetrum flaveolum</i>), odonate très rare en Picardie, le Sympétrum noir (<i>Sympetrum danae</i>), très rare en Picardie, l'Agrion scitulum (<i>Coenagrion scitulum</i>), odonate rare en Picardie, l'Agrion délicat (<i>Ceriagrion tenellum</i>), typique des milieux tourbeux, l'Orthétrum brun (<i>Orthetrum brunneum</i>), espèce très rare en Picardie.</p> <p>Pour les lépidoptères, citons le Sphinx de l'Epilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>*), dont la chenille se nourrit dans les mégaphorbiaies ; la Leucanie paillée (<i>Mythimna straminea</i>) ; la Leucanie du Roseau (<i>Senta flammea</i>) ; la Topaze (<i>Diachrysa chryson</i>) ; l'Herminie crible (<i>Macrochilo cribrumalis</i>) ; la Noctuelle des roselières (<i>Arenostola phragmitidis</i>). Le Cuivré des marais (<i>Thersamoilycaena dispar</i>*), n'a pas été revu depuis les années soixante-dix. La régression des surfaces en prairie lui est fatale.</p> <p>Plusieurs lépidoptères, en régression en Picardie et typiques des pelouses rases, ont été notés : le Fluoré (<i>Colias australis</i>), l'Argus bleu-nacré (<i>Polyommatus coridon</i>) et l'Azuré bleu-céleste (<i>Polyommatus bellargus</i>).</p> <p>Pour les orthoptères, citons le Conocéphale des roseaux (<i>Conocephalus dorsalis</i>), espèce des prairies humides, peu abondante en Picardie.</p> <p>Ichtyofaune remarquable : la Bouvière (<i>Rhodeus sericeus</i>), poisson inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", la Truite de mer (<i>Salmo trutta trutta</i>), la Truite de rivière (<i>Salmo trutta fario</i>), l'Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>), en forte densité, le Brochet (<i>Esox lucius</i>).</p> <p>Mammalofaune remarquable : le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", le Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), vulnérable en France et inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", la Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), rare à très rare en Picardie, la Musaraigne aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), assez rare en Picardie.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Lacs, étangs, mares (eau douce), Eaux courantes, Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes, Roselières, végétation du bord des eaux, Bas-marais et sources.</p>	<p>VIMEU, SUZANNE, VAIRE-SOUS-CORBIE, VAUX-SUR-SOMME, VECQUEMONT, VILLECOURT, VILLERS-CARBONNEL, VOYENNES, YZEUX, YONVAL</p>
---	--

**ZNIEFF de type I :**

ZNIEFF/Superficie	Commentaire	Communes concernées
<p>ZNIEFF n° 02MAR101 : Cours supérieur du Péron 5 Ha</p>	<p>La zone comprend le lit mineur du Péron depuis ses sources jusqu'au pont de la vallée Grange à Chevrésis-Monceau. Le Péron s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. Il traverse de grandes zones cultivées au milieu du plateau du Marlois. Quelques pâtures et une petite zone humide, à l'amont de Chevrésis-Monceau, bordent le cours d'eau. Ses berges hautes donnent un caractère encaissé au Péron. Un ruban linéaire de boisement très dense, constitué d'aulnes et de frênes, ombrage fortement le ruisseau et, de ce fait, la végétation aquatique est clairsemée, voire absente.</p> <p><b>INTERET DES MILIEUX :</b> L'intérêt majeur du Péron repose sur la présence, dans la zone des sources, de frayères à Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>) naturelles. Les fortes pentes et la température fraîche des eaux des rus offrent des conditions favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole. Le tri granulométrique présente un grand intérêt car il ménage de nombreuses zones susceptibles d'accueillir la Truite.</p> <p><b>INTERET DES ESPECES :</b> Dans le ruisseau on trouve la Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>), témoin de la bonne qualité des eaux, lorsque sa présence est spontanée ainsi que le Chabot (<i>Cottus gobio</i>), présent ici en forte biomasse.</p> <p><b>MILIEUX DETERMINANTS :</b> Cours d'eau : zone à truite</p>	<p>CHEVRESIS-MONCEAU MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY</p>
<p>ZNIEFF n°02NOY101 : Forêts de l'antique massif de Beine 4740 Ha</p>	<p>Le site comprend les boisements de deux buttes tertiaires du Noyonnais s'étalant de Noyon à Tergnier. Le massif est bien délimité, tant par son insertion au milieu de cultures intensives que par le relief sur lequel il repose. Ponctuellement, des prairies mésophiles rélictuelles en lisière ont été intégrées.</p> <p><b>INTERET DES MILIEUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boisements diversifiés et vastes, habitats favorables à une faune et à une flore variées.</li> <li>- Reliquats de pelouses calcaires mésoxérophiles en voie de fermeture complète, lesquelles sont inscrites, comme toutes les pelouses calcaires, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.</li> <li>- Prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces remarquables.</li> <li>- Cavités souterraines importantes pour l'hivernage de chauves-souris rares en Picardie et en Europe.</li> <li>- Chemins forestiers sur sables oligotrophes, milieux peu fréquents en Picardie.</li> <li>- Boisements des sources et suintements (<i>Equiseto-Fraxinetum</i>), bien représentés dans le Tertiaire parisien et inscrits à la directive "Habitats".</li> <li>- Lisières forestières, en contact avec des prairies mésophiles, où persistent parfois quelques haies, système très favorable à la faune.</li> </ul> <p>Des micro-tourbières alcalines de pente se trouvaient autrefois sur les zones de suintement.</p> <p><b>INTERET DES ESPECES :</b> Dans les cavités, on trouve les Grand et Petit Rhinolophes (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> et <i>Rhinolophus hipposideros</i>), ainsi que le Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) et le Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), quatre espèces de chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats". Le site accueille également un Oreillard (<i>Plecotus</i> sp.), genre comprenant deux espèces rares en Picardie.</p> <p>Dans les bois sont recensées l'Anémone fausse-renoncule (<i>Anemone ranunculoides</i>), témoignant de la fraîcheur de certains vallons, l'Hellébore occidental (<i>Helleborus viridis</i> ssp. <i>occidentalis</i>), assez rare en Picardie, l'Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>), présent dans les vallons frais près des sources ou des ruisseaux assez rare en Picardie, le Petit Mars (<i>Apatura ilia</i>), papillon rare en dehors des massifs boisés du Tertiaire parisien, la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), rapace inscrit à la directive "Oiseaux". Dans les zones de source et de suintement, nous trouvons la Dorinne à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>), typique des bourniers forestiers, la Laïche maigre (<i>Carex strigosa</i>), assez rare en Picardie, le Callitriche à crochets (<i>Callitriche hamulata</i>), très rare et vulnérable en Picardie, le Cordulégastre annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>), rare en Picardie. Le site a d'ores et déjà perdu</p>	<p>ANNOIS, BEAUMONT-EN-BEINE, BETHANCOURT-EN-VAUX, CAILLOUEL-CREPIGNY, CAUMONT, COMMENCHON, CUGNY, FLAVY-LE-MARTEL, FRIERES-FAILLOUEL, GUIVRY, NEUVILLE-EN-BEINE (LA), TERGNIER, UGNY-LE-GAY, VILLEQUIER-AUMONT, VIRY-NOUREUIL, BABOEUF, BEAUGIES-SOUS-BOIS, BEHERICOURT, CRISOLLES, GRANDRU, MAUCOURT, MONDESCOURT, NOYON, QUESMY, SALENCY, VILLESELVE</p>

	<p>beaucoup de sa biodiversité, comme en témoigne l'absence d'observation de <i>Scrophularia umbrosa</i>, de <i>Limodorum abortivum</i>*, de <i>Pinguicula vulgaris</i>*, de <i>Carex pulicaris</i>*, d'<i>Oreopteris limbosperma</i>* et d'<i>Aconitum napellus</i> ssp. <i>lusitanicum</i>*, cités anciennement par M. BOURNERIAS.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes, Forêts caducifoliées, Aulnaies-frênaies médio-européennes, Bas-marais et sources, Mines et passages souterrains</p>	
<p>ZNIEFF n° 02VER101 : Forêt d'Andigny 2239 Ha</p>	<p>La zone englobe une assez grande forêt isolée, située au contact du Vermandois (région céréalière) et de la Thiérache (bocagère). Le relief est relativement peu marqué. L'hétérogénéité du substratum géologique détermine différents groupements végétaux forestiers. Plusieurs petits vallons, dans lesquels coulent des ruisselets, drainent cette forêt. L'essentiel de ces ruisseaux se perd de manière diffuse dans la craie sous-jacente. Des sols hydromorphes apparaissent localement dans des petites dépressions.</p> <p>INTERETS DES MILIEUX :</p> <p>La présence d'une étendue de cette importance, dans une région céréalière, est, en soi, d'un grand intérêt puisqu'elle représente un témoin possible de la végétation naturelle forestière. Cette forêt est constituée d'une chênaie-charmaie avec différentes variantes en fonction des caractères édaphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une chênaie-charmaie mésophile à Jonquille (<i>Narcissus pseudonarcissus</i>) et à Jacinthe (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>). Cette dernière espèce est située sur ses marges nord-est de répartition, indiquant ainsi le caractère atlantique de la forêt ;</li> <li>- une chênaie-bétulaie acidophile, sur les sols plus oligotrophes, avec localement facies à Molinie (<i>Molinia caerulea</i>) et à Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), avec apparition de landes à Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) et à Bruyère commune (<i>Calluna vulgaris</i>). Ce milieu était autrefois plus répandu sur ce site, soumis à une exploitation régulière du taillis. Des fragments de landes humides à Bruyère quaternée (<i>Erica tetralix</i>*) existaient également, mais semblent avoir disparu. Dans les vallons et les petites dépressions, on observe :</li> <li>- une aulnaie-frênaie à grandes herbes, avec abondance de la Laïche pendante (<i>Carex pendula</i>) et des bourbiers à Dorines (<i>Chrysosplenium pl. sp.</i>). Le milieu se révèle intéressant en raison de la diversité de la flore et de la faune (notamment pour les lépidoptères) ;</li> <li>- une aulnaie-bétulaie oligotrophe à mésotrophe, avec, localement, apparition de facies à sphaignes, phénomène peu fréquent en Picardie.</li> </ul> <p>INTERETS DES ESPECES :</p> <p>Cette forêt présente une combinaison d'espèces atlantiques et d'espèces à tendances continentales. Elle est située sur les marges nord-est de la répartition de la Jacinthe (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>), caractéristique importante du domaine atlantique. Ce boisement appartient à une petite région de transition située entre la Thiérache et l'entre-Sambre-et-Meuse, caractérisée par la pénétration des espèces submontagnardes telles que le Sénéçon alpestre (<i>Senecio ovatus</i>). Les espèces présentes ont donc une valeur phytogéographique importante. Diversité floristique importante et présence de plusieurs espèces protégées dont la Dorine à feuilles alternes (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>*), la Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>*) et la Violette des marais (<i>Viola palustris</i>*) De nombreuses autres plantes, rares à l'échelle de la région, telles que le Blechné épineux (<i>Blechnum spicant</i>), la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), les sphaignes (<i>Sphagnum sp.</i>) et la Laïche maigre (<i>Carex strigosa</i>) y sont également répertoriées. Présence d'un lépidoptère protégé : le Sphinx de l'Epilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>*) ainsi que l'Ecaille du plantain (<i>Perizoma affinitata</i>), petit Géométridae autrefois connu de plusieurs secteurs de Picardie mais dont la forêt d'Andigny représente l'une des rares localités actuelles. Ce lépidoptère se rencontre plus fréquemment dans les massifs montagneux Plusieurs rapaces sont observés : l'Autour (<i>Accipiter gentilis</i>), par exemple, ainsi que le Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) et le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), nichent dans ce massif boisé. L'avifaune est relativement caractéristique des forêts médio-européennes.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Eaux dormantes eutrophes, Chênaies-charmaies, Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile), Aulnaies, Bas-marais et sources</p>	<p>BOHAIN-EN-VERMANDOIS, HANNAPES, MENNEVRET, SEBONCOURT, TUIGNY, VAUX-ANDIGNY, VENEROLLES, WASSIGNY</p>

<p>ZNIEFF n°02NOY102 : Prairies inondables de l'Oise de Brissy- Hamégicourt à Thourotte 6849 Ha</p>	<p>Les contours de la zone englobent les milieux alluviaux inondables les plus remarquables pour l'intérêt de leurs habitats et de leurs populations végétales et animales. Les zones urbanisées sont évitées autant que possible, de même que les gravières.</p> <p><b>INTERET DES MILIEUX :</b> Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international. A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu. La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges, grâce à la faune notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune... La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...), autorisent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt.</p> <p><b>INTERET DES ESPECES :</b> La flore est exceptionnelle avec la présence du Sénéçon des marais (<i>Senecio paludosus</i>*), la Germandrée des marais (<i>Teucrium scordium</i>*), la Pulicaire vulgaire (<i>Pulicaria vulgaris</i>*), dans ses ultimes stations connues de Picardie, l'Inule des fleuves (<i>Inula britannica</i>), présentant également ici ses seules stations de Picardie, la Stellaire des marais (<i>Stellaria palustris</i>*), l'Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>*), la Véronique en écus (<i>Veronica scutellata</i>*), le Plantain d'eau lancéolé (<i>Alisma lanceolatum</i>), la Ratoncule naine (<i>Myosurus minimus</i>), l'Oenanthe à feuilles de Silaüs (<i>Oenanthe silaifolia</i>), l'Oenanthe aquatique (<i>Oenanthe aquatica</i>), l'Oenanthe fistuleuse (<i>Oenanthe fistulosa</i>), le Sénéçon erratique (<i>Senecio aquaticus erraticus</i>), la Laïche des renards (<i>Carex vulpina</i>), le Butome en ombelle (<i>Butomus umbellatus</i>), la Salicaire à feuilles d'Hyssope (<i>Lythrum hyssopifolia</i>), la Cuscute d'Europe (<i>Cuscuta europaea</i>). Sur les milieux tourbeux, vers Marest-Dampcourt , nous avons aussi le Potamogeton coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>*), le Coelogosse vert (<i>Coeloglossum viride</i>*), les Dactylorhizes incarnat et négligé (<i>Dactylorhiza incarnata</i>* et <i>D. praetermissa</i>*), la Grande Douve (<i>Ranunculus lingua</i>*), la Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>*), l'Inule des saules (<i>Inula salicina</i>*), la Laïche bleuâtre (<i>Carex panicea</i>), la Laïche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>), le Cirse disséqué (<i>Cirsium dissectum</i>), l'Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>)...Plusieurs espèces exceptionnelles n'ont pas été revues ces dernières années, bien que certains milieux leur soient encore favorables : le Plantain d'eau à feuille de graminée (<i>Alisma gramineum</i>*), l'Aconit napel (<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>lusitanicum</i>*), le Gnaphale jaunâtre (<i>Gnaphalium luteo-album</i>*), la Limoselle aquatique (<i>Limosella aquatica</i>*), l'Orchis des marais (<i>Orchis palustris</i>*), la Gesse des marais (<i>Lathyrus palustris</i>*) ou encore le Saule à feuilles étroites (<i>Salix repens</i> subsp. <i>angustifolia</i>*)...</p> <p>La faune est en tout point remarquable : Avifaune d'intérêt européen (espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne) : le Râle des genêts (<i>Crex crex</i>), dont la population, supérieure à vingt couples, atteint ici un seuil d'importance internationale, la Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), qui tente de nicher de temps à autres, la Gorgebleue à miroir blanc (<i>Luscinia svecica</i>), la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), le Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>). Maintes autres espèces de la directive "Oiseaux" fréquentent le site, en migration ou en hivernage : la Grue cendrée, les Cygnes sauvage et chanteur, la Grande Aigrette, la Spatule blanche, l'Aigrette garzette, la Cigogne noire, le Butor étoilé, le Héron pourpré, l'Avocette élégante, le Combattant varié, l'Echasse blanche, le Faucon pèlerin, le Milan royal, le Balbuzard pêcheur, le Faucon émerillon...</p> <p>Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire : canards, oies, hérons, chevaliers, pluviers, bécassines... Autres espèces nicheuses rares et menacées : le Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>), seule population stable en Picardie, le Tarier des prés ou Tarier d'Europe (<i>Saxicola rubetra</i>), la Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>), le Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>), le Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>), le Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>), la Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), la Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)...</p> <p>Entomofaune : on rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne), comme le Cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>*), particulièrement abondant dans les prairies humides, ou l'Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon alcon</i>*) à Marest-Dampcourt.</p>	<p>ABBECOURT, ACHERY, AMIGNY-ROUY, ANDELAIN, AUTREVILLE, BEAUTOR, BICHANCOURT, BRISSAY- CHOIGNY, BRISSY- HAMEGICOURT, CHARMES, CHAUNY, CONDREZ, DANIZY, DEUILLET, FERRE (LA), MANICAMP, MAREST- DAMP COURT, MAYOT, OGNES, QUIERZY, SAINT- PAUL-AUX-BOIS, SERVAIS, SINCENY, TERGNIER, TRAVECY, VENDEUIL, VIRY- NOUREUIL, APPILLY, BABOEUF, BAILLY, BEHERICOURT, BRETAGNY, CAMBRONNE-LES- RIBECOURT, CHIRY- OURSCAMPS, MONTMACQ, MORLINCOURT, NOYON, PASSEL, PIMPREZ, PONT- L'EVEQUE, PONTOISE-LES- NOYON, RIBECOURT- DRESLINCOURT, SAINT- LEGER-AUX-BOIS, SALENCY, SEMPIGNY, VARESNES</p>
---	---	--

	<p>Odonates : présence de tous les Lestidés remarquables de Picardie (<i>Lestes viridis</i>, <i>L. virens</i>, <i>L. barbarus</i>, <i>L. dryas</i>, <i>L. sponsa</i>, <i>Sympecma fusca</i>) et d'<i>Epitheca bimaculata</i>, <i>Gomphus vulgatissimus</i>, <i>Coenagrion scitulum</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Cordulegaster boltonii</i>, <i>Orthetrum brunneum</i>, <i>Aeshna affinis</i>, <i>Aeshna isoceles</i>...</p> <p>Batrachofaune avec les espèces les plus remarquables rencontrées le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), en annexe II de la directive "Habitats", la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) et le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), tous deux rares et menacés en France et en Picardie...</p> <p>Ichtyofaune : présence de plusieurs espèces d'un grand intérêt dont le Brochet (<i>Esox lucius</i>), qui trouve ici parmi les plus importantes zones de reproduction de Picardie, le Chabot (<i>Cottus gobio</i>), l'Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>), la Lotte de rivière (<i>Lota lota</i>), la Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>)...</p> <p>Mammalofaune : présence du Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>) en provenance des massifs forestiers proches, de la Martre des pins (<i>Martes martes</i>) et du rare Chat forestier (<i>Felis silvestris</i>). Les rares Noctules commune (<i>Nyctalus noctula</i>) et de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) fréquentent la zone inondable comme terrain de chasse, à proximité des massifs forestiers.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Cours des rivières, Prairies humides, Roselières, végétation du bord des eaux, Bas-marais alcalins</p>	
<p>ZNIEFF n°02TH116 Ensembles de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont et pelouse de Tupigny 78 Ha</p>	<p>La zone abrite un ensemble de quatre pelouses calcicoles : trois d'entre elles sont installées sur les flancs de l'Oise et la dernière située sur les flancs du Noirrieu. Ces pelouses sont alignées suivant un axe sud-ouest-nord-est. Du sud vers le nord, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pelouse de la « Falaise du Bac » à Thenelles, située en rive droite de l'Oise ;</li> <li>- la pelouse de la côte de « la Montagne » à Neuville, située en rive droite de l'Oise ;</li> <li>- la pelouse de la « Falaise Bloucard », la plus étendue en superficie, située en rive gauche de l'Oise;</li> <li>- la pelouse de Tupigny, située en amont de Guise, en rive droite du Noirrieu.</li> </ul> <p>INTERET DES MILIEUX :</p> <p>Ces milieux recèlent une végétation exceptionnelle en plaine, constituée de groupements à affinités montagnardes, d'éboulis mobiles et de stades de fixation. Des groupements calcicoles en voie de colonisation et des pré-bois calcicoles sont également présents. On observe donc, sur ces sites, différents stades de végétation, allant des groupements pionniers sur sols mobiles à la colonisation progressive de la pelouse par les graminées, puis par les arbustes. La zone revêt une importance majeure pour la moitié nord de la France car elle représente probablement un témoin de la végétation de périodes plus froides (il y a plusieurs milliers d'années). Elle est un habitat potentiel de relais pour d'autres plantes des éboulis. L'alignement de ces sites, le long de l'Oise et du Noirrieu, confère à cet ensemble une valeur de couloir de dispersion.</p> <p>INTERET DES ESPECES :</p> <p>FALAISE DE THENELLES : La zone est relativement limitée en surface mais présente une grande diversité floristique avec, notamment, des espèces protégées ou rares à l'échelle régionale dont l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>), le Géranium des prés (<i>Geranium pratense</i>), la Platenthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>), l'Himantoglosse à barbe-de-bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>), l'Acéras homme-pendu (<i>Aceras anthropophorum</i>), probablement dans sa plus importante station du nord du département de l'Aisne. Par ailleurs, onze espèces d'Orchidées sont observées sur cette petite zone. On note enfin la présence d'<i>Euchorthippus declivus</i>, orthoptère en limite nord de répartition en France et de <i>Platycleis albopunctata</i>, orthoptère thermophile en voie de raréfaction dans les régions de grande culture.</p> <p>COTEAU DE LA MONTAGNE A NEUVILLETTE : Présence de plusieurs espèces végétales, rares à assez rares en Picardie : l'Himantoglosse à barbe-de-bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>), le Séséli libanotide (<i>Seseli libanotis</i>), la Laitue vivace (<i>Lactuca perennis</i>), l'Acéras homme-pendu (<i>Aceras anthropophorum</i>). Ces espèces sont localisées aux pelouses calcicoles, milieux en voie de disparition dans la moitié nord de la France. Le rare hybride entre l'Orchis militaire (<i>Orchis militaris</i>) et l'Orchis singe (<i>Orchis simia</i>), l'Orchis de Beyrich (<i>Orchis X beyrichii</i>) y est aussi répertorié. Il en est de même pour plusieurs espèces d'orthoptères, rares</p>	<p>BERNOT, HANNAPES, MONT-D'ORIGNY, NEUVILLETTE, THENELLES, TUPIGNY</p>

	<p>dans les zones agricoles picardes : le Criquet des mouillères (<i>Euchorthippus declivus</i>), en limite nord de répartition en France, et la Decticelle chagrinée (<i>Platycleis albopunctata</i>).</p> <p>FALAISE DE BLOUCARD : Le site abrite une espèce végétale protégée, très rare en Picardie et façonnant très largement la physionomie de ce site : la Sesslerie blanchâtre (<i>Sesleria albicans</i>*). Cette graminée, assez fréquente dans les massifs montagneux français, est, ailleurs, localisée essentiellement aux terrains Jurassiques. Les noyaux de population les plus proches sont localisés sur les pelouses de la vallée de la Seine, en région normande, dans la Somme et dans l'Oise, en aval de Compiègne, ainsi que sur les plateaux calcaires de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Placé sous cette perspective chorologique, ce site, d'une étendue remarquable, prend une dimension dépassant largement le cadre régional. Le caractère montagnard du site est renforcé par la présence de la Silène des graviers (<i>Silene vulgaris</i> sub-espèce <i>glareosa</i>), espèce caractéristique des éboulis montagnards. Les stations de la vallée de l'Oise correspondent à l'extrémité nord-ouest de la répartition européenne de cette plante, essentiellement localisée à l'arc alpin. D'autres plantes rares en Picardie sont aussi observées dont la Laitue vivace (<i>Lactuca perennis</i>), le Polygale amère (<i>Polygalla amarella</i>), le Liondent des éboulis (<i>Leontodon hyseroides</i> : forme micro-endémique ?), le Platenthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>), le Séséli libanotide (<i>Seseli libanotis</i>), dont l'aire de distribution en France est fragmentée et localisée à quelques régions calcaires.</p> <p>PELOUSE DE TUPIGNY : Ce site abrite une station de la Silène des graviers (<i>Silene vulgaris</i> ssp. <i>glareosa</i>), espèce caractéristique des éboulis. Les stations de la vallée de l'Oise correspondent à l'extrémité nord-ouest de la répartition européenne de cette plante, essentiellement localisée à l'arc alpin. Le cortège floristique présent sur la pelouse se révèle plus classique. Les potentialités floristiques du site sont probablement amoindries par l'actuel dynamisme de <i>Brachypodium pinnatum</i>.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Eaux courantes, Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile, Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes</p>	
<p>ZNIEFF n°02VDS101 Haute vallée de la Somme à Fonsommes 54 Ha</p>	<p>Les sources de la Somme se situent au milieu du plateau agricole du Vermandois. La Somme génère, sur les premières centaines de mètres de son cours, une petite zone humide assez diversifiée. Les sources émergent des craies blanches du Coniacien-Santonien et le fond de la vallée est tapissé d'alluvions modernes, portant des sols localement riches en matière organique. Les milieux aquatiques et amphibies sont assez diversifiés (herbier des sources calcaires, herbiers flottants à Zannichelie, herbiers des eaux courantes à Callitriche à fruits plats, herbiers courants à Renoncule à feuilles capillaires, herbiers flottants à Lenticule mineure (<i>Lemna minor</i>) ou à Lenticule à trois lobes (<i>Lemna trisulca</i>), végétation amphibie des bords de mare de l'<i>Oenanthon aquaticae</i>, roselières à Roseau commun plus ou moins atterries, cariçaies denses. Des prairies pâturées et quelques fourrés humides de saules complètent le site. Des mares prairiales relictuelles, aujourd'hui entourées de cultures, témoignent de l'extension passée de l'élevage. Le site des sources a été aménagé et reçoit de nombreux visiteurs en période estivale. Il est également traversé par une voie d'alimentation du canal de Saint-Quentin, conduisant les eaux en provenance du Noirrieux.</p> <p>INTERET DES MILIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marais bien conservé au milieu du plateau agricole, constituant un refuge très important pour la faune et la flore et représentatif des potentialités de cette région naturelle.</li> <li>- Mare prairiale accueillant des espèces animales et végétales intéressantes, ainsi que des groupements végétaux en régression, comme le Rorippo-Oenanthetum.</li> <li>- Belle diversité de groupements aquatiques, remarquables dans le contexte de la région naturelle.</li> </ul> <p>INTERET DES ESPECES :</p> <p>Tous milieux aquatiques confondus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Vulpin fauve (<i>Alopecurus aequalis</i>), rare en Picardie ;</li> <li>- le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) et le Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>), inscrits à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ;</li> <li>- la Noctuelle de la massette (<i>Nonagria typhae</i>), noctuelle rare en Picardie ;</li> <li>- la Grande Aeschne (<i>Aeshna grandis</i>), libellule peu commune en Picardie.</li> </ul> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Végétation aquatique flottante ou submergée, Roselières, végétation du bord des eaux, Végétation des sources</p>	<p>FONSOMMES</p>

<p>ZNIEFF n°02VDS102 Marais d'Isle et d'Harly 135 Ha</p>	<p>Le site comprend l'ensemble de la Réserve Naturelle, limitée par l'emprise de l'agglomération de Saint-Quentin, ainsi que les marais d'Harly dans le cadre de la fonctionnalité entre les milieux et sur la base de ses potentialités encore très fortes.</p> <p><b>INTERET DES MILIEUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Herbiers aquatiques du Riccio-Lemnon trisulcae, de l'Hydrocharition morsus-ranae, du Nymphaeion albae et du Potamion pectinati, tous en grande régression en Picardie, et pour lesquels la vallée de la Somme représente un réservoir très important en terme de conservation.</li> <li>- Groupements des vases exondées (à Carex pseudocyperus), relevant d'une association subcontinentale rare (Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperii), typique de cette partie de la vallée de la Somme.</li> <li>- Roselières du Thelypterido-Phragmitetum, rares à l'échelle nationale.</li> <li>- Cladiaies subatlantiques, rares en Picardie.</li> <li>- Mégaphorbiaies turficoles du Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae, principalement localisées en vallée de la Somme, en Picardie.</li> <li>- Systèmes boisés hygrophiles, de l'Alno-Padion et de l'Alnion glutinosae, très menacés en Picardie par la régression généralisée des zones humides, par la plantation de peupliers et par l'absence de régénération des milieux.</li> </ul> <p>Tous les milieux précédemment cités sont rares en Europe et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence ancienne d'herbiers à Stratiotes aloides, groupement médio-européen disparu de Picardie.</li> <li>- Grande diversité des milieux aquatiques et amphibies sous influence subcontinentale, remarquable dans cette région agricole.</li> <li>- Roselières permettant la reproduction d'espèces animales rares.</li> <li>- Etangs constituant une halte migratoire et hivernale importante pour les oiseaux d'eau.</li> </ul> <p><b>INTERET DES ESPECES :</b></p> <p>Dans les étangs les mares et les fossés se trouvent le Rubanier nain (Sparganium natans*), rare en Picardie, le Potamot coloré (Potamogeton coloratus*), vulnérable dans la région, Riccia fluitans, une mousse aquatique très rare en Picardie, le Brochet (Esox lucius), dont les populations sauvages sont menacées en France. Dans les roselières ont été répertoriés la Ciguë vireuse (Cicuta virosa*), espèce nord-européenne des vases exondées, la Grande Douve (Ranunculus lingua*), rare et vulnérable en Picardie, la Noctuelle à baïonnette (Phragmatiphila nexa), une noctuelle très rare en France, le Sympètre noir (Sympetrum danae), qui fréquente le site au passage, la Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii), rarement notée en Picardie, la Locustelle lusciniôïde (Locustella luscinioides), en grande régression en Picardie, le Butor étoilé (Botaurus stellaris), en régression drastique en Picardie et qui n'est plus présent qu'en hiver sur le site, le Blongios nain (Ixobrychus minutus), en danger en Europe et inscrit à la directive "Oiseaux", la Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie. Dans les boisements alluviaux se trouvent l'Orme lisse (Ulmus laevis*), qui a fortement régressé, en même temps que les boisements qui l'accueillent, l'Hypolais ictérine (Hippolais icterina), un passereau en limite méridionale de répartition. Les marais ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur intérêt patrimonial, comme l'indique la disparition de Thersamolycaena dispar* (la forme gronieri, à la position systématique discutée, était endémique des marais de Saint-Quentin), de Lysimachia thysiflora*, de Pilularia globulifera*, de Comarum palustre*, de Vaccinium oxycoccus* et de Stratiotes aloides.</p> <p><b>MILIEUX DETERMINANTS :</b> Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Bois marécageux à aulne, saule et piment royal, Roselières, Végétation des sources, Bas-marais alcalins</p>	<p>HARLY, ROUVROY, ST- QUENTIN</p>
<p>ZNIEFF n°02VDS103 Marais de Saint- Simon 754 Ha</p>	<p>Les marais, dits de « Saint-Simon », occupent en partie un tronçon de la vallée de la Somme mais aussi, et surtout, les vallées de petits rus affluents du fleuve. La très faible pente des fonds de vallée a conduit à l'apparition de vastes marais présentant une grande variété d'habitats aquatiques et amphibies</p> <p><b>INTERET DES MILIEUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourbières boisées du Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis, très rares en France.</li> </ul>	<p>ANNOIS, CLASTRES, CUGNY, DURY, FLAVY-LE-MARTEL, JUSSY, OLLEZY, SAINT- SIMON, TUGNY-ET-PONT</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tremblants acidophiles à Laïche lisse (<i>Carex lasiocarpa</i>*), exceptionnels en Picardie.</li> <li>- Herbiers aquatiques du Riccio-Lemnon trisulcae, de l'Hydrocharition morsus-ranae, du Nymphaeion albae et du Potamion pectinati, tous en grande régression en Picardie et pour lesquels la vallée de la Somme représente un réservoir très important en terme de conservation.</li> <li>- Groupements des vases exondées (à <i>Carex pseudocyperus</i>), relevant d'une association subcontinentale rare (<i>Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperii</i>), typiques de cette partie de la vallée de la Somme mais très fragmentaires à cet endroit.</li> <li>- Roselières du Thelypterido-Phragmitetum, rares à l'échelle nationale.</li> <li>- Cladiaies subatlantiques, rares en Picardie.</li> <li>- Mégaphorbiaies turficoles, du <i>Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae</i>, qui sont, en Picardie, principalement localisées en vallée de la Somme.</li> <li>- Systèmes boisés hygrophiles, de l'Alno-Padion et de l'Alnion glutinosae (représenté ici surtout par le <i>Filipendulo ulmariae-Alnetum</i>), très menacés par la régression généralisée des zones humides, par la plantation de peupliers et par l'absence de régénération des milieux.</li> </ul> <p>Tous les milieux précédemment cités sont rares en Europe et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. On note aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande diversité des milieux aquatiques et amphibies, remarquable dans cette région agricole.</li> <li>- Roselières permettant la reproduction d'espèces animales rares.</li> <li>- Etangs constituant une halte à la fois migratoire et hivernale importante pour les oiseaux d'eau.</li> </ul> <p><b>INTERET DES ESPECES :</b>  Dans les étangs, présence d'espèces dont les populations sauvages sont vulnérables en France : la Lote de rivière (<i>Lota lota</i>), le Brochet (<i>Esox lucius</i>), reproducteur sur le site. Dans les roselières et les fossés : le Dryoptéride à crête (<i>Dryopteris cristata</i>*), dont les principales populations françaises se trouvent en Picardie, la Laïche lisse (<i>Carex lasiocarpa</i>*), en danger dans la région, le Peucedan des marais (<i>Peucedanum palustre</i>*), rare, surtout présent dans la vallée de la Somme, l'Utriculaire commune (<i>Utricularia vulgaris</i>*), exceptionnelle en Picardie, le <i>Sphagnum magellanicum</i>, espèce typique des tourbières bombées ombrotrophes et qui n'est connue qu'en deux localités de Picardie, l'Agrion délicat (<i>Ceriagrion tenellum</i>), très localisé en Picardie, le Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>), en danger en Europe et inscrit à la directive "Oiseaux", la Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>), inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie. Le marais a aujourd'hui perdu beaucoup de son intérêt patrimonial, comme en témoigne la disparition plus que probable d'<i>Hypodryas maturna</i>*, de <i>Coenonympha tullia</i>*, de <i>Thersamolycaena dispar</i>*, de <i>Rumex aquaticus</i>*, de <i>Cicuta virosa</i>* et de <i>Lysimachia thyrsoiflora</i>*.</p> <p><b>MILIEUX DETERMINANTS :</b> Végétation aquatique flottante ou submergée, Aulnaies-frênaies médio-européennes, Tourbières boisées, Bas-marais et sources</p>	
<p>ZNIEFF n°02VER102 Etangs de Vermand, Marais de Caulaincourt et cours de l'Omignon 458 Ha</p>	<p>Le site s'articule autour du cours de l'Omignon, pris depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Somme. Il intègre le lit mineur et deux marais attenants qui présentent des intérêts écologiques indéniables.</p> <p><b>INTERET DES MILIEUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande diversité des milieux aquatiques et amphibies, remarquables dans cette région agricole.</li> <li>- Bonne capacité d'accueil du cours d'eau pour les poissons.</li> <li>- Existence d'herbiers propices à la reproduction du Brochet (<i>Esox lucius</i>).</li> <li>- Présence de fonds graveleux décolmatés, favorables à un peuplement salmonicole.</li> <li>- Roselières permettant la reproduction d'espèces animales rares.</li> <li>- Etangs constituant une halte migratoire et hivernale importante pour les oiseaux d'eau.</li> <li>- Groupement des vases exondées (à <i>Carex pseudocyperus</i>), présentant des affinités avec une association subcontinentale rare (<i>Cicuto virosae-Caricetum pseudocyperii</i>) présente en vallée de la Somme.</li> </ul> <p><b>INTERET DES ESPECES :</b>  Dans l'Omignon, présence d'espèces dont les populations sauvages sont vulnérables en France : la Lote de rivière (<i>Lota lota</i>), le Brochet (<i>Esox lucius</i>), reproducteur sur le site. Dans les marais on note la Morrène aquatique (<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>), assez rare et en régression en Picardie, la Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>), inscrite sur la liste rouge des oiseaux</p>	<p>ATTILLY, CAULAINCOURT, MAISSEMY, PONTRU, TREFCON, VERMAND, ATHIES, DEVISE, ENNEMAIN, MONCHY-LAGACHE, ESTREES-MONS, POEUILLY, TERTRY</p>



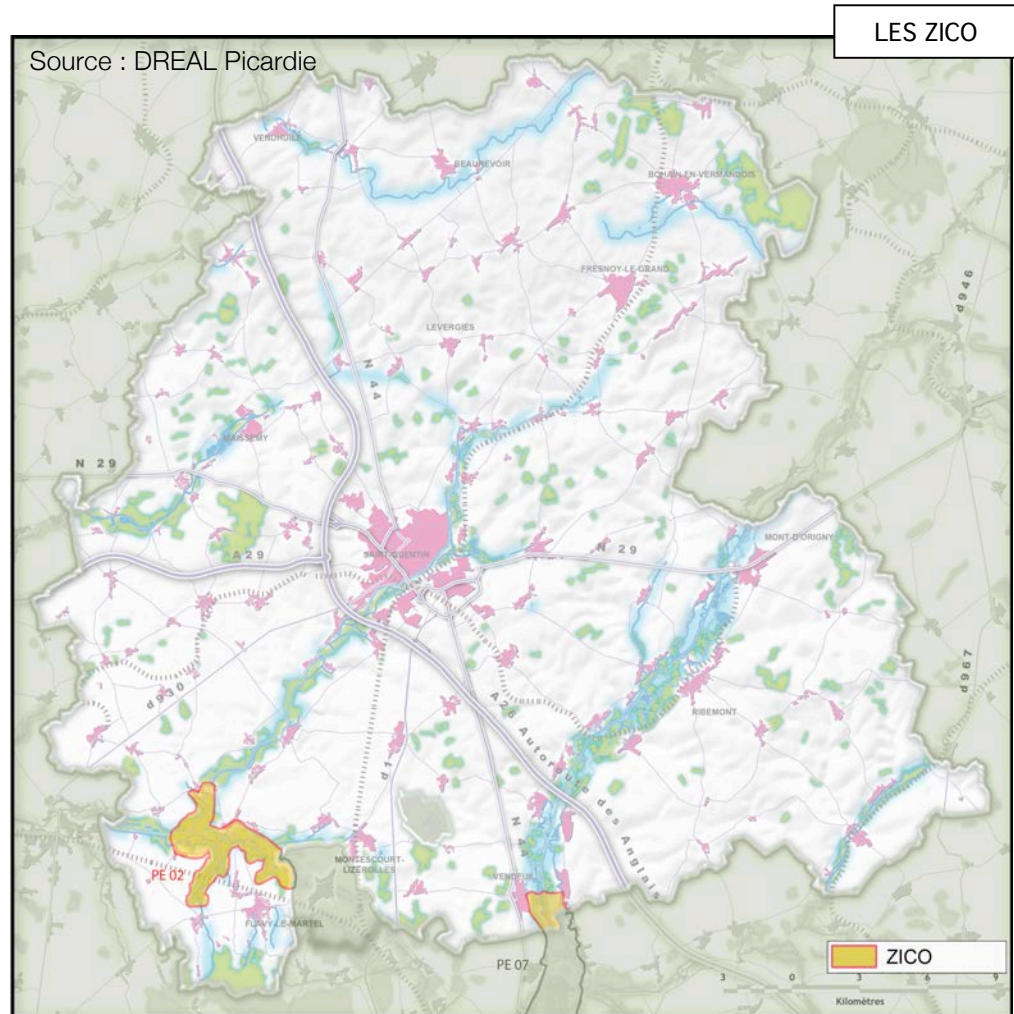
	<p>nicheurs de Picardie, le Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), menacé en France et en Europe, le Sympètre commun (<i>Sympetrum vulgatum</i>), en grande raréfaction en Picardie.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares, Végétation aquatique flottante ou submergée, Cours des rivières, Roselières, végétation du bord des eaux</p>	
<p>02VER103 Bois d'Holnon 428 Ha</p>	<p>Le « Bois d'Holnon » repose au milieu des cultures du Vermandois, sur une butte peu marquée de terrains tertiaires. Les argiles à lignite du Sparnacien et les sables thanétiens sous-jacents constituent l'assise géologique, mais des placages limoneux s'étendent çà et là. Les boisements appartiennent principalement au Hyacinthoïdo-Fagetum et, dans une moindre mesure, au Lonicero-Fagetum. Dans les zones les plus fraîches, des boisements du Carpinion persistent et des fragments de callunaie émaillent les clairières sur sable. Les layons forestiers les moins fréquentés et les moins dégradés par le passage d'engins conservent des bermes mésophiles bien structurées.</p> <p>Une partie du bois est occupée par une carrière de sable à ciel ouvert.</p> <p>INTERET DES MILIEUX : Forêt assez vaste au milieu du plateau agricole, constituant un refuge très important pour la faune et la flore, et représentative des potentialités de cette région naturelle. Fragments de landes à Callune, peu fréquentes en Picardie, surtout dans le domaine de la craie.</p> <p>INTERET DES ESPECES : Dans les bois : - la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), espèce oréo-atlantique à l'aire fragmentée en Picardie ; - l'Aigremoine odorante (<i>Agrimonia procera</i>), assez rare en Picardie ; - le Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>), fougère marquant les influences submontagnardes du site.</p> <p>Notons que se trouvaient anciennement dans le bois des fragments de landes humides à Bruyère quaternée (<i>Erica tetralix</i>*) et à <i>Lycopodium clavatum</i>*. Ainsi, des lépidoptères rares tels <i>Erebia medusa</i>, <i>Coenonympha hero</i>*, <i>Anarta myrtilli</i> ou <i>Bomolocha crassalis</i> étaient présents. Tous sont présumés disparus aujourd'hui.</p> <p>MILIEUX DETERMINANTS : Pelouses sèches silicicoles, Chênaies-charmaies, Frênaies érablières, Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)</p>	<p>ATTILLY, ETREILLERS, HOLNON, SAVY, VERMAND</p>

# FICHE : L'inventaire ZICO

La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 dite « Directive Oiseaux ». Elle est applicable à tous les Etats membres de l'Union Européenne depuis 1981 qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris pour les espèces migratrices non occasionnelles. Pour identifier les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'Etat a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ». La définition des périmètres ZICO répond à deux types d'objectifs : la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés et la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migrations pour l'ensemble des espèces migratrices.

L'inventaire ZICO n'a pas de portée réglementaire. Cependant, pour répondre aux objectifs de la directive, chaque Etat doit désigner des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) destinées à intégrer le réseau Natura 2000. Ces désignations sont effectuées notamment sur la base de l'inventaire ZICO, ce qui ne signifie pas cependant que toutes les ZICO doivent être classées systématiquement ou dans leur intégralité en ZPS, ni qu'à l'inverse, il ne puisse pas y avoir de ZPS en dehors des ZICO. L'identification d'une ZICO ne constitue donc pas par elle-même un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, il convient d'avoir une lisibilité accrue sur les incidences éventuelles des projets d'aménagement. De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact.

L'inventaire des ZICO est détaillé dans les tableaux ci-après qui précisent leur localisation, leur superficie et typologie.



Sur le territoire, on dénombre 2 ZICO :

- PE-02 : Etangs et marais du bassin de la Somme
- PE-07 : Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil

ZICO/Superficie	Commentaire	Communes concernées
ZICO n°PE-02 : Etangs et marais du bassin de la Somme 6 900 Ha	<p>Cette zone correspond à la grande vallée tourbeuse alcaline de la Somme, unique en Europe. L'ensemble de la vallée joue un rôle évident de corridor fluvial, favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales. De l'amont vers l'aval, se succèdent des influences subcontinentales à atlantiques, expliquant en partie l'extrême biodiversité observée. Les milieux et les paysages ont été fortement influencés par l'homme depuis l'époque romaine, période à partir de laquelle la construction de chaussées-barrages s'est développée. Ces digues, qui permettaient de franchir la vallée, retenaient également les eaux en amont. C'est grâce à ces retenues que les milieux aquatiques et amphibies ont acquis un tel développement.</p> <p>Principales espèces avifaunistiques recensées : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Cigogne noire, Blongios nain, Cigogne blanche, Harle piette, Bondrée apivore, Milan noir, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Marouette ponctuée, Sterne pierregarin, Sterne naine, Guifette moustac, Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe, Gorgebleue à miroir</p>	<p>ANNOIS ; CLASTRES ; CUGNY ; DURY ; FLAVY-LE-MARTEL ; JUSSY ; OLLEZY ; SAINT-SIMON ; TUGNY-ET-PONT ; ABBEVILLE ; AILLY-SUR-SOMME ; AUBIGNY ; BELLOY-SUR-SOMME ; BIACHES ; BLANGY-TRONVILLE ; BOVES ; BRAY-LES-MAREUIL ; BRAY-SUR-SOMME ; BREILLY ; BRIE ; CAPPY ; CERISY ; LA CHAUSSEE-TIRANCOURT ; CHIPILLY ; CIZANCOURT ; CLERY-SUR-SOMME ; COTTENCHY ; CROUY-SAINT-PIERRE ; CURLU ; DAOURS ; DOINGT ; EAUCOURT-SUR-SOMME ; ECLUSIER-VAUX ; ENNEMAIN ; EPAGNE-EPAGNETTE ; EPANANCOURT ; ETERPIGNY ; ETINEHEM ; FALVY ; FEUILLERES ; FOUENCAMPS ; FRISE ; HEM-MONACU ; LICOURT ; LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS ; MAREUIL-CAUBERT ; MARICOURT ; MERICOURT-SUR-SOMME ; MESNIL-BRUNTEL ; MORCOURT ; LA NEUVILLE-LES-BRAY ; PARGNY ; PERONNE ; PICQUIGNY ; SAINT-CHRIST-BRIOST ; SAINT-SAUVEUR ; SUZANNE ; VECQUEMONT ; VILLERS-CARBONNEL ; YZEUX</p>
ZICO n°PE-07 : Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil 12 050 Ha	<p>La vallée inondable de l'Oise constitue une entité géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, de bois, haies et cultures, traversée par les cours de l'Oise et de ses affluents. Ces cours d'eau sont bordés par des lambeaux de ripisylves. Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux depuis des siècles, et sont un bel exemple d'adaptation de l'agriculture à une zone humide. Bon nombre de prairies sont valorisées au travers d'un système mixte, combinant une première intervention de fauche en juin et une mise à l'herbe des animaux à partir de l'été. Les inondations régulières, outre leur fonction fondamentale d'écrêtement des crues par étalement dans un lit majeur parfois large, génèrent une fertilisation des sols. Les caractéristiques physiques et agricoles uniques dans le nord de la France de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, d'une flore et une faune caractéristiques et menacés, d'intérêt international dans sa portion médiane. Suite aux difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables extensives sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines d'Europe du nord. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu. La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques. La rivière et les milieux aquatiques annexes de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...) permettent la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables.</p> <p>Principales espèces avifaunistiques recensées : Plongeon catmarin, Grèbe esclavon, Butor étoilé, Bihoreau gris, Grande Aigrette, Cigogne noire, Cigogne blanche, Spatule blanche, Cygne chanteur, Canard pilet, Harle piette, Bondrée apivore, Milan royal, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Râle de genêt, Grue cendrée, Avocette élégante, Pluvier doré, Combattant varié, Chevalier sylvain, Sterne pierregarin, Sterne naine, Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe, Gorgebleue à miroir, Pie grièche écorcheur</p>	<p>ABBECOURT ; ACHERY ; AMIGNY-ROUY ; ANDELAIN ; AUTREVILLE ; BEAUTOR ; BICHANCOURT ; BRISSAY-CHOIGNY ; CHARMES ; CHAUNY ; CONDREN ; DANIZY ; DEUILLET ; LA FERRE ; MANICAMP ; MAREST-DAMPCOURT ; MAYOT ; OGNES ; QUIERZY ; SAINT-PAUL-AUX-BOIS ; SERVAIS ; SINCENY ; TERGNIER ; TRAVECY ; VENDEUIL</p> <p>VIRY-NOUREUIL APPILLY ; BABOEUF ; BAILLY ; BEHERICOURT ; BRETIGNY ; CAMBRONNE-LES-RIBECOURT ; CHIRY-OURSCAMPS ; MONTMACQ ; MORLINCOURT ; NOYON ; PASSEL ; PIMPRESZ ; PONT-L'EVEQUE ; PONTOISE-LES-NOYON ; RIBECOURT-DRESLINCOURT ; SAINT-LEGER-AUX-BOIS ; SALENCY ; SEMPIGNY ; THOUROTTE ; VARESNES</p>

# FICHE : Le réseau NATURA 2000

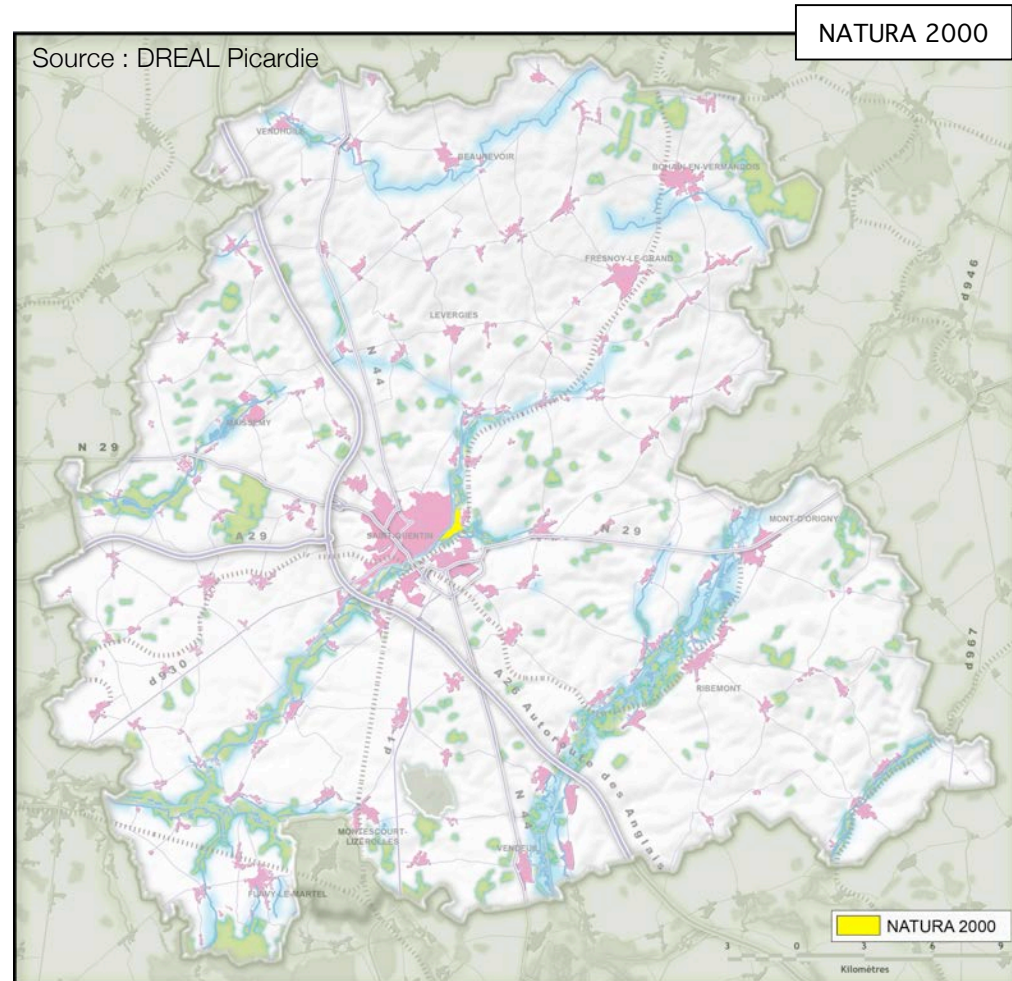
Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création :

- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux
- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après proposition par la France (pSIC).

Sur le territoire du SCOT, on ne recense qu'une ZPS : le marais d'Isle (45 Ha situés sur les communes de St-Quentin et Rouvroy).

Ce site dispose d'un document d'objectif (DOCOB approuvé le 25 juin 2009) qui est en fait un cahier des charges permettant le maintien de son intérêt écologique. Le SCOT se doit de le prendre en compte.

De plus, il est important de noter que la programmation de zones d'urbanisation ou d'équipements et (ou) d'aménagements dans ou à proximité de ce site induit parfois des incidences non négligeables. Il convient donc d'anticiper par quelques vérifications préalables (étude d'incidence) la faisabilité de tels projets au regard de leurs impacts sur le site, ceci afin de ne pas planifier des aménagements à terme difficilement réalisables suite à des incidences irréversibles pour le maintien des habitats identifiés.



Description du site NATURA 2000 présent sur le territoire :

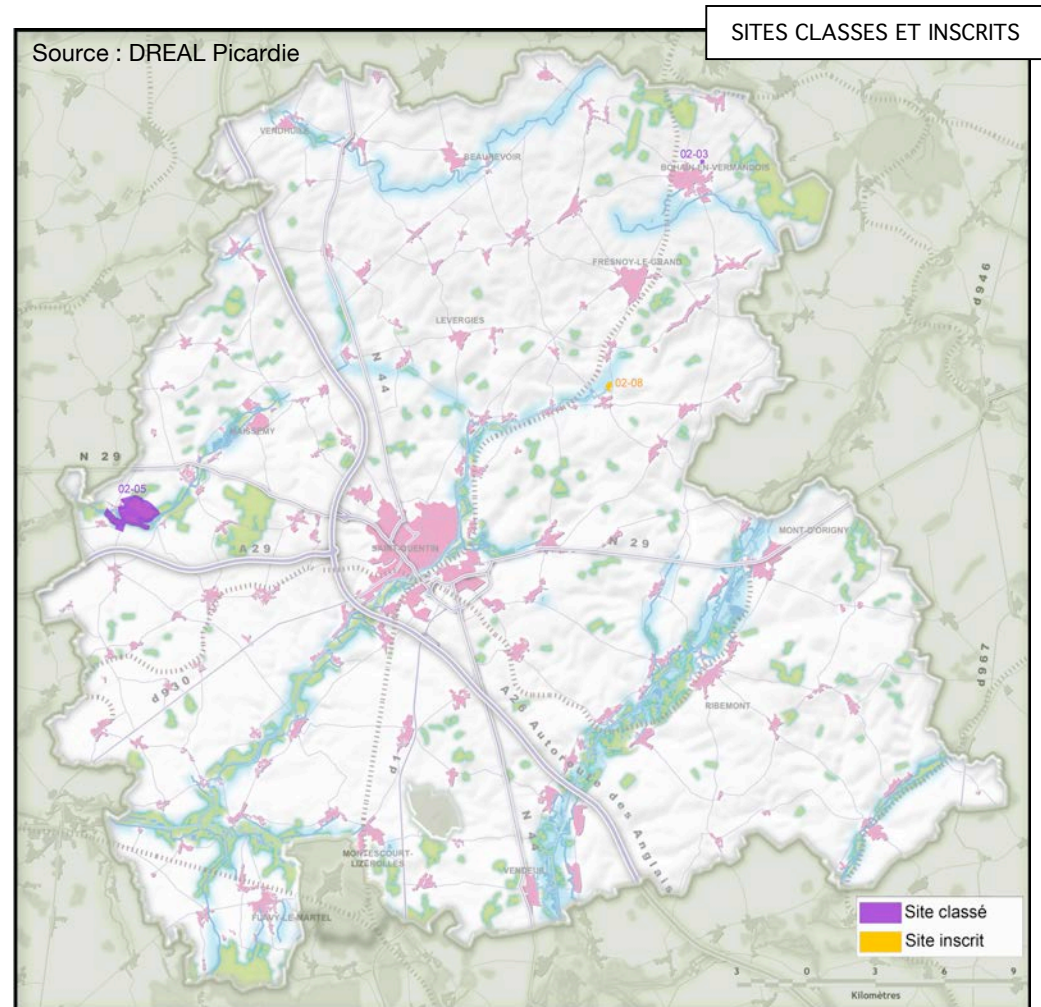
Site /Superficie	Description	Communes concernées
ZPS n° FR 2210026 Les Marais d'Isle 45 Ha	<p>La surface en eaux douces (eaux stagnantes et eaux courantes) constitue la majeure partie de la ZPS. L'imbrication de la surface en eau libre avec la végétation palustre offre l'intérêt majeur pour l'avifaune nicheuse et migratrice. Cette végétation se situe sur les bords des étangs et des rives de la Somme au sein des phragmitaies, des cariçaias et autres mégéporbiaies. La ZPS est aujourd'hui fortement boisée par des bois tourbeux du type aulnaie à grandes herbes et taillis de saules.</p> <p>Composition du site : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 45 %, Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 40 %, Forêts (en général) 10 %, Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 5 %</p> <p>Principales espèces d'oiseaux répertoriés (en gras, espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution) :</p> <p><b>Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)</b> Etape migratoire, <b>Balbusard pêcheur (Pandion haliaetus)</b> Etape migratoire, Barge à queue noire (Limosa limosa) Etape migratoire, Bécasseau variable (Calidris alpina) Etape migratoire, Bécassine des marais (Gallinago gallinago) Hivernage. Etape migratoire, Bécassine sourde (Lymnocyrtus minimus) Etape migratoire, <b>Blongios nain (Ixobrychus minutus)</b> Reproduction. Etape migratoire, <b>Bondrée apivore (Pernis apivorus)</b> Etape migratoire, Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) Hivernage, <b>Busard cendré (Circus pygargus)</b> Etape migratoire, <b>Busard des roseaux (Circus aeruginosus)</b> Reproduction. Etape migratoire, <b>Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)</b> Etape migratoire, Buse variable (Buteo buteo) Hivernage. Etape migratoire, <b>Butor étoilé (Botaurus stellaris)</b> Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, Canard chipeau (Anas strepera) Etape migratoire, Canard colvert (Anas platyrhynchos) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Canard pilet (Anas acuta) Etape migratoire, Canard siffleur (Anas penelope) Etape migratoire, Canard souchet (Anas clypeata) Etape migratoire, Chevalier aboyeur (Tringa nebularia) Etape migratoire, Chevalier arlequin (Tringa erythropus) Etape migratoire, Chevalier culblanc (Tringa ochropus) Etape migratoire, Chevalier gambette (Tringa totanus) Etape migratoire, Chevalier guignette (Actitis hypoleucos) Etape migratoire, <b>Combattant varié (Philomachus pugnax)</b> Etape migratoire, <b>Cygne de Bewick (Cygnus columbianus bewickii)</b> Etape migratoire, Cygne tuberculé (Cygnus olor) Résidente. Hivernage, Epervier d'Europe (Accipiter nisus) Résidente. Etape migratoire, Faucon crécerelle (Falco tinnunculus) Résidente. Etape migratoire, <b>Faucon émerillon (Falco columbarius)</b> Etape migratoire, Faucon hobereau (Falco subbuteo) Etape migratoire, Foulque macroule (Fulica atra) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Fuligule milouin (Aythya ferina) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, Fuligule morillon (Aythya fuligula) Hivernage. Etape migratoire, Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus) Résidente, Goéland cendré (Larus canus) Hivernage. Etape migratoire, <b>Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)</b> Reproduction, Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo) Hivernage. Etape migratoire, Grèbe à cou noir (Podiceps nigricollis) Etape migratoire, Grèbe castagneux (Tachybaptus ruficollis) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Grèbe huppé (Podiceps cristatus) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, Grive litorne (Turdus pilaris) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, <b>Grue cendrée (Grus grus)</b> Etape migratoire, <b>Guifette noire (Chlidonias niger)</b> Etape migratoire, Héron cendré (Ardea cinerea) Résidente. Hivernage. Etape migratoire, <b>Héron pourpré (Ardea purpurea)</b> Etape migratoire, <b>Hibou des marais (Asio flammeus)</b> Etape migratoire, Hirondelle de rivage (Riparia riparia) Etape migratoire, Locustelle lusciniôide (Locustella luscinioides) Reproduction. Etape migratoire, <b>Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)</b> Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, <b>Milan noir (Milvus migrans)</b> Etape migratoire, <b>Milan royal (Milvus milvus)</b> Etape migratoire, Mouette rieuse (Larus ridibundus) Hivernage. Etape migratoire, Petit Gravelot (Charadrius dubius) Etape migratoire, Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus) Reproduction. Etape migratoire, <b>Plongeon catmarin (Gavia stellata)</b> Etape migratoire, <b>Pluvier doré (Pluvialis apricaria)</b> Etape migratoire, <b>Pluvier guignard (Charadrius morinellus)</b> Etape migratoire, Râle d'eau (Rallus aquaticus) Résidente, Sarcelle d'été (Anas querquedula) Etape migratoire, Sarcelle d'hiver (Anas crecca) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire, <b>Spatule blanche (Platalea leucorodia)</b> Etape migratoire, <b>Sterne pierregarin (Sterna hirundo)</b> Etape migratoire, Tadorne de Belon (Tadorna tadorna) Etape migratoire, Vanneau huppé (Vanellus vanellus) Etape migratoire.</p>	ST-QUENTIN, ROUVROY

# FICHE : Les sites classés et inscrits

Le classement ou l'inscription au titre de la loi de 1930 est motivé par l'intérêt tout particulier de certains secteurs de très grande qualité pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

Dans ces sites, tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'avis et à l'approbation de l'Etat (passage en Commission Départementale des Sites et des Paysages pour un site inscrit et examen au ministère pour un site classé). Sur le territoire du SCOT, 3 sites sont répertoriés (2 classés, 1 inscrit) :

- **Site classé 02-03 : Chêne vieux à Bohain-en-Vermandois,**
- **Site classé 02-05 : Parc du château de Caulaincourt,**
- **Site inscrit 02-08 : Sources de la Somme à Fonsommes.**



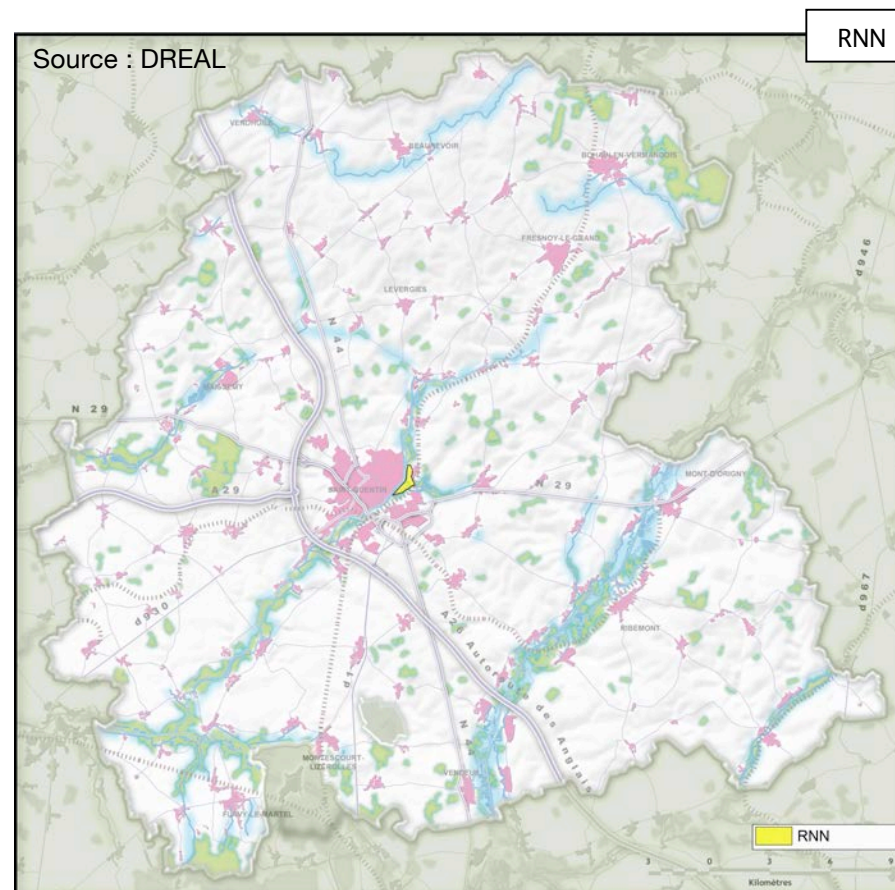
Description des sites inscrits et classés présents sur le territoire :

Site/Superficie	Description	Communes concernées
Site classé 02-03 : Chêne vieux à Bohain-en-Vermandois Superficie : emprise de l'arbre	Site classé par arrêté du 23 septembre 1924 Aucun document concernant les motivations du classement n'a pu être trouvé. L'intérêt historique (le chêne aurait été brûlé par les espagnols vers 1630) est vraisemblablement à l'origine de ce classement. Aujourd'hui, l'arbre n'existe plus (il est signalé comme chêne historique sur la carte IGN au lieu-dit "Le Chêne Brûlé"). La question du maintien de la servitude doit être posée.	BOHAIN-EN-VERMANDOIS
Site classé 02-05 : Parc du château de Caulaincourt Superficie : environ 150 Ha	Site classé par arrêté du 20 mai 1946 Propriété privée. Motivation de la protection : "Site absolument remarquable où la fraîcheur s'allie en maints endroits à la majesté. Le parc, constitué définitivement sous l'Empire fut très endommagé en 1917 par les Allemands. Il est dessiné aujourd'hui en parc anglais et couvre une superficie de près de 150 Ha. Un vaste étang de près de 35 Ha parsemés d'îlettes en augmente encore son charme." (extrait du rapport général du dossier de classement) Etat actuel : Le site est boisé en grande partie. Les versants ont fait l'objet de plantations de renouvellement, en feuillus et parfois en résineux. Le parc aménagé dans le fond de vallée est bien entretenu. L'évolution semble se limiter à la gestion des espaces boisés, dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion suivi par la DDAFF et le CRPF.	CAULAINCOURT
Site inscrit 02-08 : Sources de la Somme à Fonsommès Superficie : 4,16 Ha	Site inscrit par arrêté du 25 mai 1934 Propriété privée Aucun document concernant les motivations du classement n'a pu être trouvé. Etat actuel : la partie inscrite est une parcelle à vocation agricole qui ne présente aucune particularité. Un ancien plan y fait pourtant apparaître les sources ainsi qu'un ruisseau communiquant avec la parcelle voisine où est maintenant localisée la "source" de la Somme. Le bassin qui matérialise actuellement la source et qui jouxte le site est mis en valeur et ouvert au public, avec un parc de stationnement et un panneau d'information. Une protection plus adaptée aux intérêts du site serait à définir.	FONSOMMES

# FICHE : Les réserves naturelles

Un terrain peut être classé en réserve naturelle parce qu'il abrite des espèces et/ou des habitats de valeur patrimoniale locale, régionale, nationale ou européenne, éventuellement menacées, ou en raison d'un patrimoine géologique remarquable. Il fait généralement l'objet d'une gestion conservatoire ou restauratoire qui est décrite et programmée dans un Plan de gestion, appliqué par un gestionnaire, après validation par les autorités administratives et scientifiques compétentes.

Sur le territoire du SCOT, Une réserve naturelle nationale est recensée. Il s'agit de celle des marais d'Isle de St-Quentin, créée par décret le 05 octobre 1981. C'est la seule réserve naturelle de France située au cœur même d'une ville historique. Elle occupe une partie de l'étang d'Isle et s'étend sur deux communes St-Quentin et Rouvroy (47,52 Ha).





# FICHE : Les Espaces Naturels Sensibles

Le Département de l'Aisne développe une politique en faveur de l'acquisition, de l'aménagement et de l'entretien des Espaces Naturels Sensibles (ENS), en vue de leur ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité des sites.

Si on entend par espace naturel, un site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques, on définira l'espace naturel sensible (ENS) comme «une zone dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable soit en raison des pressions d'aménagement qu'il subit, soit en raison de son intérêt particulier».

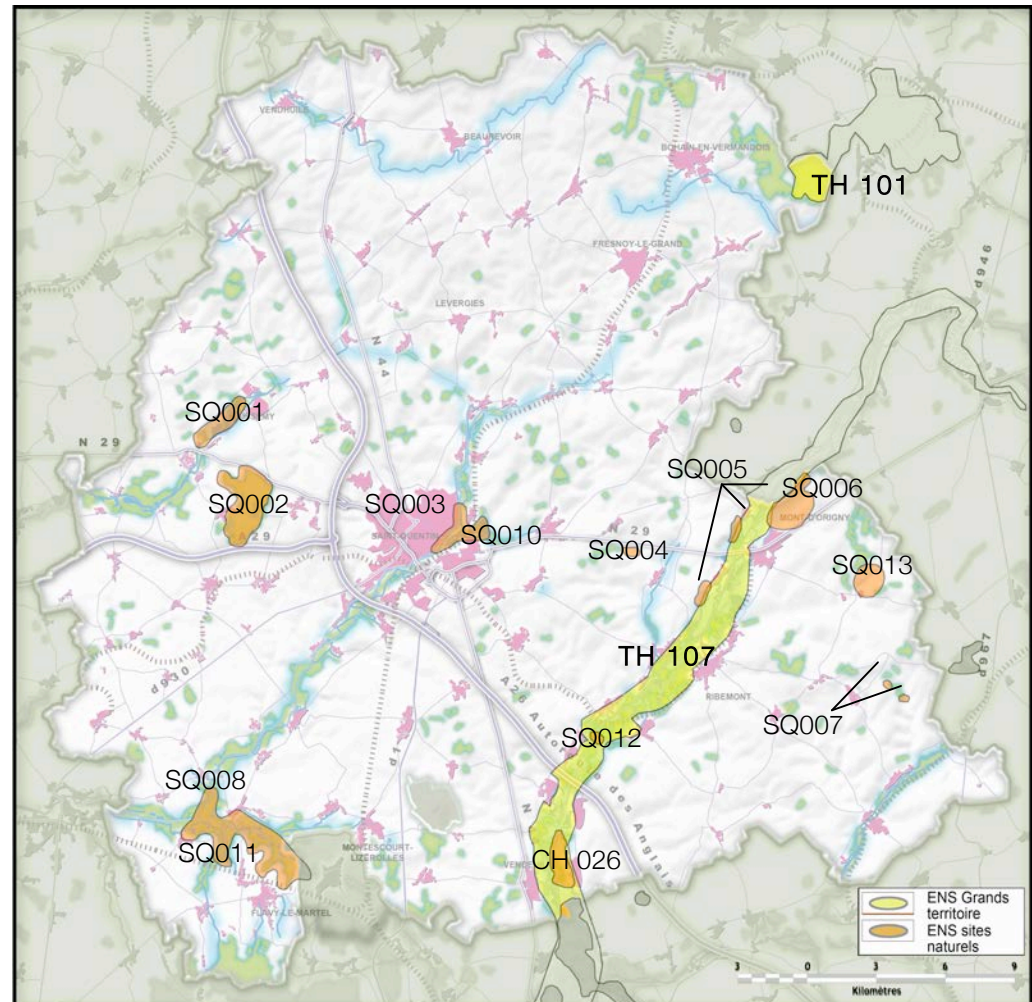
Ce concept d'espace naturel sensible a été généralisé à tous les départements à partir de 1961. La loi n°85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, a affirmé la compétence des départements dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

La carte suivante localise les ENS qui ont été définis sur le territoire par le Conseil Général de l'Aisne.

A l'intérieur de ces sites, le Conseil Général exerce un droit de préemption. Ce droit offre la possibilité d'y acquérir des terrains (ceci ne peut toutefois concerner que des espaces naturels non construits) grâce au produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) perçue sur les constructions et agrandissements des bâtiments.

Source : CG 02

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



La liste suivante reprend l'ensemble des ENS sites naturels et Grands Territoires présents sur le territoire des SCOT :

ENS Sites naturels :

- SQ 001 : Etangs de Vermand (Maissemy, Vermand)
- SQ 002 : Le Bois d'Holnon (Attilly, Holnon, Savy, Vermand)
- SQ 003 : Réserve Naturelle du marais d'Isle (Rouvroy, St-Quentin)
- SQ 004 : Pelouse de Regny (Regny)
- SQ 005 : Ensemble de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont (Mont d'Origny, Neuville, Thenelles)
- SQ 006 : Site de regroupement post-nuptial de l'Oedicnème criard (Mont d'Origny)
- SQ 007 : Vallée de la Fosse aux aigles à Parpeville (Chevesis-Monceau, Parpeville)
- SQ 008 : Les Etangs d'Ollezy (Ollezy, St-Simon, Dury)
- SQ 010 : Les marais d'Harly (Harly, Rouvroy, St-Quentin)
- SQ 011 : Les marais de St-Simon (Ollezy, St-Simon, Annois, Cugny, Dury, Flavy-le-Martel, Jussy, Tugny-et-Pont)
- SQ 012 : Les bas-prés à Berthénicourt (Berthénicourt, Mézières-sur-Oise, Séry-les-Mézières)
- SQ 013 : Plaine cultivée à Oedicnème criard aux Courjumelles (Origny-ste-Benoite)
- CH 026 : Les prairies de la Moyenne Vallée de l'Oise (Vendeuil)

ENS potentiels Grands Territoires :

- TH101 : Forêt domaniale d'Andigny (Bohain, Séboncourt)
- TH 107 : Vallée de l'Oise amont et du Gland (ensemble des communes de la vallée d'Oise)

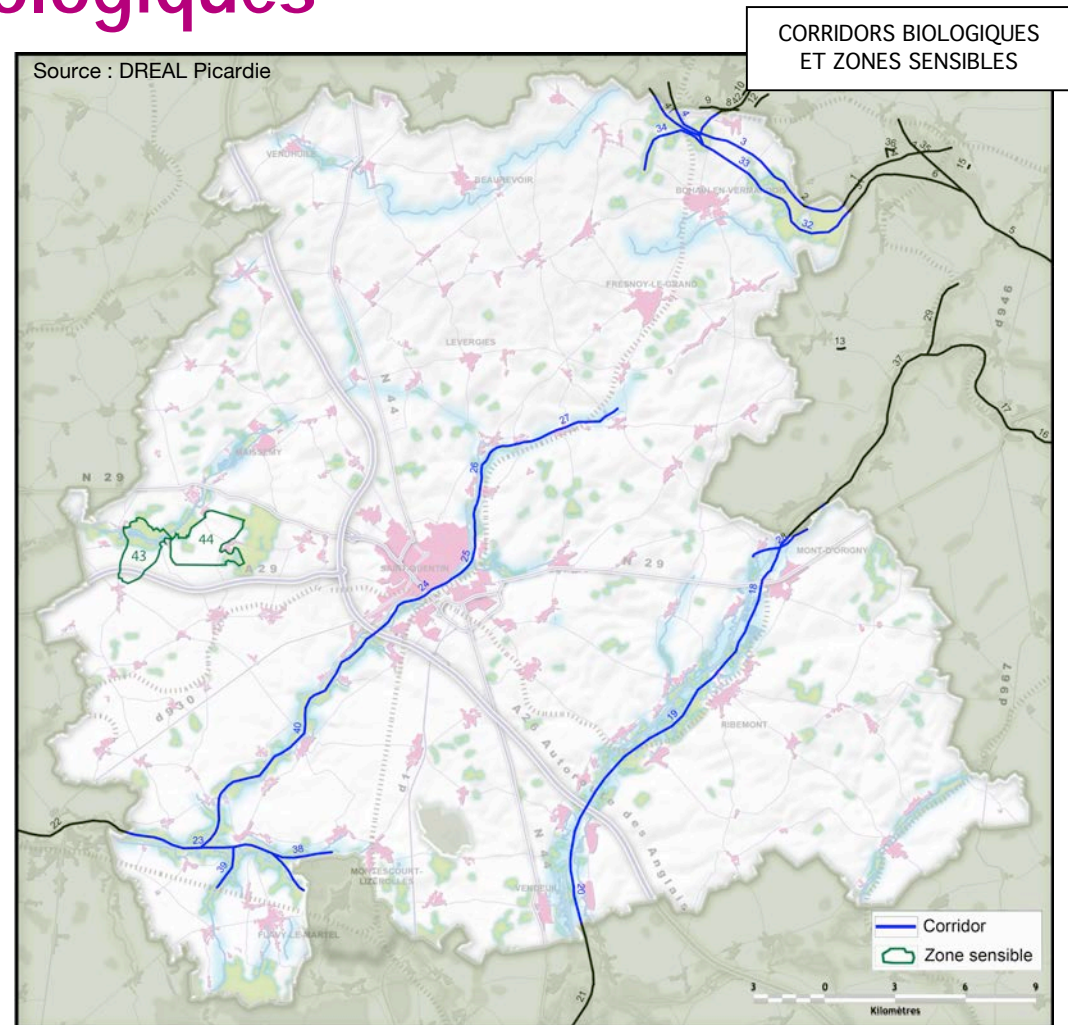
Le souhait du Conseil Général est d'y donner des aides à l'acquisition et à l'aménagement au titre des espaces naturels sensibles, laissant ensuite aux collectivités locales le soin de gérer et de valoriser le site à plus long terme. Cette politique ENS peut se faire en partenariat notamment avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ou encore l'Office National des Forêts (mise en place d'une convention de gestion et de mise en valeur pour une durée de 5 ans, renouvelable).

Quant aux ENS potentiels Grands territoires, ils traduisent la volonté du département de mettre en réseau les sites et les acteurs et d'établir des connexions entre les sites ENS, de restaurer ainsi des corridors et d'assurer une cohérence dans les opérations de gestion.

# FICHE : Les corridors biologiques

Un corridor est une liaison entre différents habitats qui permet les échanges biologiques. 2 types de corridors ont été répertoriés :

- Les corridors "petite faune" : il s'agit de corridors empruntés par la petite faune (reptiles, amphibiens, insectes, ...) mais pouvant aussi être fréquentés par la grande faune. Les corridors recensés peuvent être formés de haies et boisements divers, de prairies, de bandes et de chemins enherbés ou encore de fossés. L'inventaire a été réalisé par le Conservatoire des sites naturels de Picardie pour le compte de la DREAL. Sur le territoire du SCOT, la plupart sont des liaisons forestières ou des liaisons alluviales. Dans ce cadre, les vallées de l'Oise et de la Somme représentent des axes majeurs. Certains sont des corridors à batraciens (corridors 8 à 15 et corridor 36). Ils peuvent être "potentiels" (il n'y a pas eu de vérification sur le terrain de leur réelle efficacité : corridors 5, 8 à 15, 27, 28, 33, 36 et 42) ou avérés (corridors numérotés de 1 à 4, de 6 à 7, de 16 à 26, de 29 à 35 et de 37 à 41).
- Les zones sensibles : il s'agit ici plutôt de zones permettant le transit d'animaux entre deux espaces de biodiversité. Ces zones sont souvent des espaces cultivés dont le caractère "perméable" nécessite d'être maintenu. Ici, les zones sensibles se trouvent aux abords de la vallée de l'Omignon et permettent notamment le transit de grands animaux avec le bois d'Holnon (zones sensibles 43 et 44)..



# FICHE : Les SDAGE Artois Picardie et Seine-Normandie

Le SDAGE est le document de planification de la DCE. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les «programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles, ou rendus compatibles» avec ses dispositions. Dans ce cadre, rappelons que le territoire du SCOT est partagé en deux grands bassins hydrographiques. On y retrouve donc deux SDAGE en application :

- Le SDAGE Artois-Picardie sur une grande partie Nord-Ouest du territoire (bassins versants de la Haute Somme et de l'Escaut)
- Le SDAGE Seine-Normandie pour le reste du territoire (bassins versants de l'Oise amont et moyenne ainsi que bassin versant de la Serre).



## Les principales orientations du SDAGE Artois-Picardie 2016/2021

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie pour la période 2016 à 2021

SDAGE 2016-2021	Intitulé
<b>Enjeu A: Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques</b>	
Disposition A-5.6	Définir les caractéristiques des cours d'eau
Disposition A-5.7	Préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau
Orientation A-6	Assurer la continuité écologique et sédimentaire
Disposition A-6.1	Prioriser les solutions visant le rétablissement de la continuité longitudinale
Disposition A-6.2	Assurer, sur les aménagements hydroélectriques nouveaux ou existants, la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau
Disposition A-6.3	Assurer une continuité écologique à échéance différenciée selon les objectifs
Disposition A-6.4	Prendre en compte les différents plans de gestion piscicoles
Orientation A-7	Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique et la biodiversité
Disposition A-7.1	Privilégier le génie écologique lors de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques
Disposition A-7.2	Limiter la prolifération d'espèces invasives
Disposition A-7.3	Encadrer les créations ou extensions de plans d'eau
Orientation A-8	Réduire l'incidence de l'extraction des matériaux de carrière
Disposition A-8.1	Conditionner l'ouverture et l'extension des carrières
Disposition A-8.2	Remettre les carrières en état après exploitation
Disposition A-8.3	Inclure les fonctionnalités écologiques dans les porter à connaissance
Orientation A-9	Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
Disposition A-9.1	Eviter l'implantation d'habitations légères de loisirs dans le lit majeur des cours d'eau
Disposition A-9.2	Prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme
Disposition A-9.3	Préciser la consigne « éviter, réduire, compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau
Disposition A-9.4	Identifier les actions à mener sur les zones humides dans les SAGE
Disposition A-9.5	Gérer les zones humides
Orientation A-10	Poursuivre l'identification, la connaissance et le suivi des pollutions par les micropolluants nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles

**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie pour la période 2016 à 2021**

<b>SDAGE 2016-2021</b>	<b>Intitulé</b>
<b>Enjeu A: Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques</b>	
Disposition A-10.1	Améliorer la connaissance des micropolluants
Orientation A-11	Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants
Disposition A-11.1	Adapter les rejets de polluants aux objectifs de qualité du milieu naturel
Disposition A-11.2	Maîtriser les rejets de micropolluants des établissements industriels ou autres vers les ouvrages d'épuration des agglomérations
Disposition A-11.3	Eviter d'utiliser des produits toxiques
Disposition A-11.4	Réduire à la source les rejets de substances dangereuses
Disposition A-11.5	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre du plan ECOPHYTO
Disposition A-11.6	Se prémunir contre les pollutions accidentelles
Disposition A-11.7	Caractériser les sédiments avant tout curage
Disposition A-11.8	Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides dans le cadre de la concertation avec les SAGE
Orientation A-12	Améliorer les connaissances sur l'impact des sites pollués
<b>Enjeu B: Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante</b>	
Orientation B-1	Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE
Disposition B-1.1	Préserver les aires d'alimentation des captages
Disposition B-1.2	Reconquérir la qualité de l'eau des captages prioritaires
Disposition B-1.3	Mieux connaître les aires d'alimentation des captages pour mieux agir
Disposition B-1.4	Etablir des contrats de ressources
Disposition B-1.5	Adapter l'usage des sols sur les parcelles les plus sensibles des aires d'alimentations de captages
Disposition B-1.6	En cas de traitement de potabilisation, reconquérir par ailleurs la qualité de l'eau potable polluée
Disposition B-1.7	Maîtriser l'exploitation du gaz de couche
Orientation B-2	Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau
Disposition B-2.1	Améliorer la connaissance et la gestion de certains aquifères
Disposition B-2.2	Mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau et les équipements à mettre en place
Orientation B-3	Inciter aux économies d'eau

## Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie pour la période 2016 à 2021

SDAGE 2016-2021	Intitulé
<b>Enjeu B: Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante</b>	
Disposition B-3.1	Adopter des ressources alternatives à l'eau potable quand cela est possible
Orientation B-4	Anticiper et assurer une gestion de crise efficace, en prévision, ou lors des étiages sévères
Disposition B-4.1	Respecter les seuils hydrométriques de crise de sécheresse
Orientation B-5	Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable
Disposition B-5.1	Limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution
Orientation B-6	Rechercher au niveau international, une gestion équilibrée des aquifères
Disposition B-6.1	Associer les structures belges à la réalisation des SAGE frontaliers
Disposition B-6.2	Organiser une gestion coordonnée de l'eau au sein des Commissions Internationales Escaut et Meuse
<b>Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations</b>	
Orientation C-1	Limiter les dommages liés aux inondations
Disposition C-1.1	Préserver le caractère inondable de zones prédéfinies
Disposition C-1.2	Préserver et restaurer les Zones Naturels d'Expansion de Crues
Orientation C-2	Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues
Disposition C-2.1	Ne pas aggraver les risques d'inondations
Orientation C-3	Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants
Disposition C-3.1	Privilégier le ralentissement dynamique des inondations par la préservation des milieux dès l'amont des bassins versant
Orientation C-4	Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau
Disposition C-4.1	Préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme
<b>Enjeu D : Protéger le milieu marin</b>	
Orientation D-1	Réaliser ou réviser les profils pour définir la vulnérabilité des milieux dans les zones protégées baignade et conchyliculture mentionnées dans le registre des zones protégées (document d'accompagnement numéro 1)
Disposition D-1.1	Mettre en place ou réviser les profils de vulnérabilité des eaux de baignades et conchylicoles
Disposition D-1.2	Réaliser les actions figurant dans les profils de baignades et conchylicoles

**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie pour la période 2016 à 2021**

<b>SDAGE 2016-2021</b>	<b>Intitulé</b>
<b>Enjeu D : Protéger le milieu marin</b>	
Orientation D-2	Limiter les risques microbiologiques en zone littorale ou en zone d'influence des bassins versants définie dans le cadre des profils de vulnérabilité pour la baignade et la conchyliculture
Orientation D-3	Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte
Disposition D-3.1	Prendre en compte la protection du littoral dans tout projet d'aménagement
Orientation D-4	Intensifier la lutte contre la pollution issue des installations portuaires et des bateaux
Disposition D-4.1	Réduire les pollutions issues des installations portuaires
Orientation D-5	Prendre des mesures pour lutter contre l'eutrophisation en milieu marin
Disposition D-5.1	Mesurer les flux de nutriments à la mer
Orientation D-6	Préserver les milieux littoraux particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement
Disposition D-6.1	Préserver les milieux riches et diversifiés ayant un impact sur le littoral
Disposition D-6.2	Rendre compatible l'extraction de granulats avec la diversité des habitats marins
Disposition D-6.3	Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral
Orientation D-7	Assurer une gestion durable des sédiments dans le cadre des opérations de curage ou de dragage
Disposition D-7.1	Réaliser des études d'impact lors des dragages-immersion des sédiments portuaires
Disposition D-7.2	S'opposer à tout projet d'immersion en mer de sédiments présentant des risques avérés de toxicité pour le milieu
<b>Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau</b>	
Orientation E-1	Renforcer le rôle des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE
Disposition E-1.1	Faire un rapport annuel des actions des SAGE
Disposition E-1.2	Développer les approches inter SAGE
Disposition E-1.3	Sensibiliser et informer sur les écosystèmes aquatiques au niveau des SAGE
Orientation E-2	Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs du SDAGE. L'autorité administrative favorise l'émergence de maîtres d'ouvrages pour les opérations les plus souvent « orphelines »
Disposition E-2.1	Mettre en place la compétence GEMAPI
Disposition E-2.2	Mener des politiques d'aides publiques concourant à réaliser les objectifs du SDAGE, du PAMM et du PGRI



Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie pour la période 2016 à 2021

SDAGE 2016-2021	Intitulé
<b>Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau</b>	
Orientation E-3	Former, informer et sensibiliser
Disposition E-3.1	Soutenir les opérations de formation et d'information sur l'eau
Orientation E-4	Adapter, développer et rationaliser la connaissance
Disposition E-4.1	Acquérir, collecter, bancaiser, vulgariser et mettre à disposition les données relatives à l'eau
Orientation E-5	Tenir compte du contexte économique dans l'atteinte des objectifs
Disposition E-5.1	Développer les outils économiques d'aide à la décision

# Les principales recommandations du SDAGE Seine-Normandie

Les tables des dispositions contraignantes du SDGE sont les suivantes :

## TABLE DES DISPOSITIONS CONTRAIIGNANTES DU PROJET DE SDAGE

Cette table distingue 3 catégories :

- Les dispositions nécessitant la compatibilité ou mise en comptabilité de décisions administratives ou de documents conformément à la législation et à la réglementation avec les dispositions ou les objectifs du SDAGE,
- Les dispositions nécessitant une prise en compte (PC) ou de tenir compte (TC) des dispositions ou des objectifs du SDAGE,
- Les dispositions fixant des objectifs particuliers à atteindre (taux d'étagement, volumes prélevables...) une prise en compte ou une compatibilité peut en découler,

### **1- Dispositions nécessitant la compatibilité ou la mise en comptabilité de décisions administratives ou de documents conformément à la législation et à la réglementation avec les dispositions ou les objectifs du SDAGE :**

#### **Effectif 37 dispositions**

Disposition D1.1. Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur

Disposition D1.2. Maintenir le bon fonctionnement du patrimoine existant des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au regard des objectifs de bon état, des objectifs assignés aux zones protégées et des exigences réglementaires

Disposition D1.6. Améliorer la collecte des eaux usées de temps sec par les réseaux collectifs d'assainissement

Disposition D1.7. Limiter la création de petites agglomérations d'assainissement et maîtriser les pollutions ponctuelles dispersées de l'assainissement non collectif

Disposition D2.14. Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE

Disposition D2.16. Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons

Disposition D2.17. Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des masses d'eau altérées par ces phénomènes

Disposition D2.18. Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements

Disposition D2.20. Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques

Disposition D2.22. Limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles

Disposition D3.25. Intégrer dans les autres documents administratifs du domaine de l'eau les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral

Disposition D4.42. Limiter l'impact des opérations de dragage/clapage sur les milieux marins

Disposition D4.43. Limiter ou supprimer certains rejets en mer

Disposition D4.48. Limiter l'impact des travaux, aménagements et activités sur le littoral et le milieu marin

Disposition D5.54. Mettre en œuvre un programme d'action adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée pour l'alimentation en eau potable

Disposition D5.58. Encadrer les rejets ponctuels dans les périmètres rapprochés de captages

Disposition D6.60. Éviter, réduire, compenser les impacts des projets sur les milieux aquatiques continentaux et les zones humides

Disposition D6.67. Identifier et protéger les forêts alluviales

Disposition D6.74. Concilier le transport par voie d'eau, la production hydroélectrique et le bon état

Disposition D6.83. Éviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les zones humides

Disposition D6.86. Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme

Disposition D6.88. Limiter et justifier les prélèvements dans les nappes et cours d'eau alimentant une zone humide

Disposition D6.92. Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour limiter les espèces exotiques et envahissantes

Disposition D6.98. Évaluer l'impact de l'ouverture des carrières vis-à-vis des inondations et de l'alimentation en eau potable

Disposition D6.99. Prévoir le réaménagement cohérent des carrières par vallée

Disposition D6.105. Éviter, réduire, compenser les impacts des plans d'eau

Disposition D7.116. Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG208 Craie de Champagne Sud et Centre

Disposition D7.119. Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG308 Bathonien-Bajocien plaine de Caen et du Bessin FRHG213

Disposition D7.123. Modalités de gestion de l'Yprésien de la masse d'eau souterraine FRHG104 EOCENE DU VALOIS

Disposition D7.124. Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRGG092 calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce

Disposition D7.125. Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG006 Alluvions de la Bassée

Disposition D7.127. Modalité de gestion de la masse d'eau souterraine FRGG135 calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans

Disposition D7.130. Gérer, contrôler et encourager la diminution des prélèvements dans les masses d'eau de surface et nappes d'accompagnement

Disposition D8.139. Prendre en compte et préserver les zones d'expansion des crues fonctionnelles dans les documents d'urbanisme. (2.C.2 et 2.C.3 du PGRI V5)

Disposition D8.140. Éviter, réduire, compenser les installations en lit majeur des cours d'eau (1.D1 et 1.D.2 du PGRI)

Disposition D8.142. Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets (2.B.1 PGRI)

Disposition L2.188. Favoriser une synergie entre aides publiques et politique de l'eau

**2- Dispositions nécessitant une prise en compte ou de tenir compte des dispositions ou des objectifs du SDAGE**

**Effectif : 5 dispositions**

Disposition D4.38. Agir sur les bassins contributeurs à « enjeux locaux d'eutrophisation

Disposition D6.94. Intégrer la problématique des espèces exotiques et envahissantes dans les SAGE, les contrats, les autres documents de programmation et de gestion

Disposition D6.95. Zoner les contraintes liées à l'exploitation des carrières ayant des incidences sur l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides

Disposition D6.102. Développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires

Disposition D7.110. Poursuivre la définition et la révision des volumes maximaux prélevables

**3- Dispositions fixant des objectifs particuliers à atteindre (taux d'étagement, volumes prélevables...) une prise en compte ou une compatibilité peut en découler**

**Effectif 6 dispositions**

Disposition D6.68. Décloisonner les cours d'eau pour restaurer certains traits hydromorphologiques, contribuer à l'atteinte du bon état et améliorer la continuité écologique.

Disposition D7.112. Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG103 tertiaire du Brie-Champigny et du soissonnais

Disposition D7.113. Modalités de gestion des masses d'eau souterraine FRGG092 CALCAIRES TERTIAIRES LIBRES ET CRAIE SENONIENNE DE BEAUCE et FRGG135 CALCAIRES TERTIAIRES CAPTIFS DE BEAUCE SOUS FORET D'ORLEANS

Disposition D7.114. Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG218 ALBIEN-NEOCOMIEN CAPTIF

Disposition L2.165. Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB au regard des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

Disposition L2.166. Déterminer les SAGE nécessaires et identifier les périmètres de SAGE

Les orientations du SDAGE en lien avec les documents d'urbanisme sont les suivantes :

## TABLES DES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les documents d'urbanismes doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE. Sont plus particulièrement concernées les dispositions suivantes et les orientations auxquelles elles se rattachent :

### **Orientation 2 - Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain**

- D1.8 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme
- D1.9 : Réduire les volumes collectés par temps de pluie

### **Orientation 4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques**

- D2.18 : Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements
- D2.20 : Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques

### **Orientation 7 : Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau**

- D3.26 : Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral

### **Orientation 14 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité**

- D4.48 : Limiter l'impact des travaux, aménagements et activités sur le littoral et le milieu marin

### **Orientation 15 : Promouvoir une stratégie intégrée du trait de côte**

- D4.51 : Développer une planification de la gestion du trait de côte prenant en compte les enjeux de biodiversité, de patrimoine et de changement climatique

### **Orientation 17 : Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions**

- D5.59 : Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable

### **Orientation 18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité**

- D6.64 : Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral
- D6.65 : Préserver, restaurer et entretenir la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères
- D6.67 : Identifier et protéger les forêts alluviales

### **Orientation 22 : Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité**

- D6.86 : Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme
- D6.87 : Préserver la fonctionnalité des zones humides

### **Orientation 24 : Éviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques**

- D6.102 : Développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires

### **Orientation 28 : Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future**

- D7.125 : Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG006 Alluvions de la Bassée

### **Orientation 30 : Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères**

- D7.128 : Garantir la maîtrise de l'usage du sol pour l'AEP future

### **Orientation 31 : Prévoir une gestion durable de la ressource en eau**

- D7.137 : Anticiper les effets attendus du changement climatique

### **Orientation 32 : Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues**

- D8.139 : Prendre en compte et préserver les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

### **Orientation 34 : Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées**

- D8.142 : Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets
- D8.143 : Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée

### **Orientation 38 : Évaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective**

- L1.161 : Élaborer et préciser les scénarii globaux d'évolution pour modéliser les situations futures sur le bassin

### **Orientation 39 : Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau**

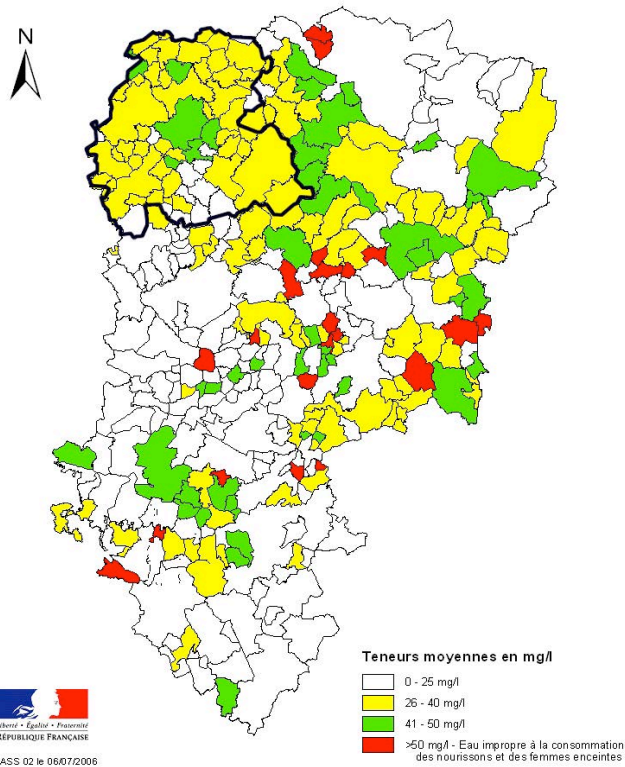
- L2.163 : Renforcer la synergie, la coopération et la gouvernance entre les acteurs du domaine de l'eau, des inondations, du milieu marin et de la cohérence écologique

### **Orientation 40 : Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE**

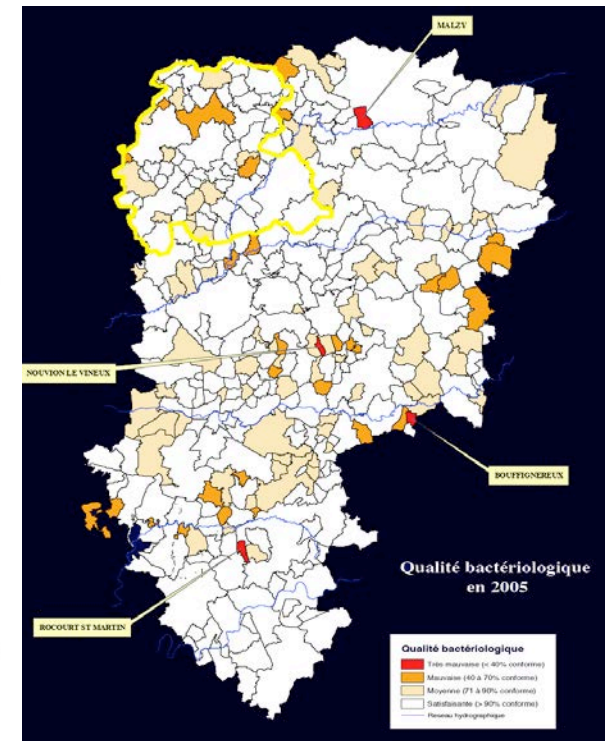
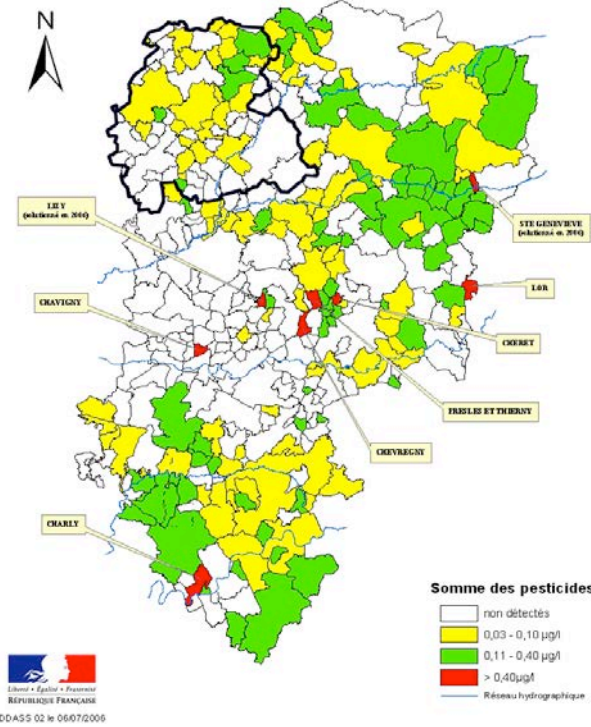
- L2.168 : Favoriser la participation des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale) avec le SAGE
- L2.171 : Favoriser la mise en place de démarche de gestion intégrée de la mer et du littoral et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme

# FICHE : Qualité des eaux d'AEP – bilan 2005

Moyenne des teneurs en nitrates dans l'Aisne  
des eaux distribuées  
Valeurs du contrôle sanitaire de l'année 2005



Somme des pesticides  
sur les eaux distribuées dans l'Aisne  
Valeurs du contrôle sanitaire de l'année 2005



# FICHE : Carte des parcelles bénéficiant d'un plan d'épandage des boues de la STEP de Gauchy

Suivant arrêté préfectoral du 08 octobre 2008 :

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin représentée par son Président, M. Pierre ANDRE est autorisée en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à réaliser l'épandage des boues de la station d'épuration de Gauchy sur les communes de Annois, Artemps, Beaufeville, Bellenglise, Bellicourt, Bernot, Bony, Clastres, Croix-Fossommes, Cugny, Essigny-le-Petit, Estrées, Etaves-et-Bocquiaux, Fleulaine, Flavy-le-Martel, Fonsommes, Fontaine-Notre-Dame, Fontaine-Uterte, Francilly-Selency, Fresnoy-la-Grand, Filères-Failloüé, Gouy, Gricourt, Happencourt, Hargicourt, Holnon, Homblières, Jeancourt, Joncourt, Jussey, Lahaucourt, Ladrina, Magny-la-Fosse, Maissemy, Marcy, Montbrehain, Montigny-en-Atrouaise, Morecourt, Naurey, Neuville, Omissy, Pontru, Pontreuet, Ramicourt, Regny, Remaucourt, Rouvrois, Saint-Quentin, Saint-Simon, Savy, Seboncourt, Tugny-et-Pont, Vendelles, Le Verguier et Vermand.

